

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 24 avril 2013

VOLUME 86

NON-PUBLICATION

**ROSA FANIZZI et CLAUDE MORIN**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,  
Me EMMA RAMOS-PAQUE,  
Me DENIS GALLANT

INTERVENANTS :

Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD pour M. Frank Zampino  
Me ISABELLE SHURMAN pour M. Frank Zampino  
Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec  
Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal  
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec  
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la Construction du Québec  
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec  
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec  
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

---

VOLUME 86  
Le 24 avril 2013

- 3 -

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

---

LISTE DES PIÈCES

PAGE

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce vingt-quatrième  
2 (24ième) jour du mois d'avril,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour, Maître Gallant.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Bonjour, Madame la Présidente. Bon après-midi,  
10 Monsieur Lachance. Alors, rassurez-vous, je suis  
11 ici que pour deux petites minutes.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je n'étais pas inquiète.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Alors, c'est en réponse - et je devais attendre une  
16 non-publication pour le faire - alors, c'est une  
17 réponse à un engagement pris par monsieur Bernard  
18 Trépanier en date du (16) avril dernier. C'est  
19 l'engagement portant le numéro 57E-35. Vous allez  
20 vous souvenir, Madame la...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Si je ne me trompe pas, je pense que nous sommes en  
23 non-publication.

24 Me DENIS GALLANT :

25 C'est pour ça que je le fais. C'est pour ça que je

1 le fais.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 O.K.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Je dépose la réponse en non-publication parce que  
6 l'engagement...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parce que c'est dans le cadre de Faubourg  
9 Contrecoeur.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Eh! Voilà. Tout à fait.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Tout à fait. Et si vous vous souvenez bien, c'est  
16 dans le cadre de factures que j'avais déposées qui  
17 avaient été saisies chez Constructions F. Catania,  
18 à savoir le paiement par la compagnie F. Catania  
19 d'un voyage en Floride au Trump Plaza aux alentours  
20 du vingt (20) mars deux mille huit (2008) dans  
21 lequel il y avait une facture qui faisait en sorte  
22 que F. Catania payait pour monsieur Trépanier et  
23 pour monsieur Zampino, ainsi que sa famille. Donc,  
24 j'avais demandé... monsieur Trépanier mettait en  
25 doute, à savoir que Paolo Catania avait payé, qu'il

1           avait payé et il avait assumé le coût de son  
2           voyage. Alors, on lui a demandé les factures. Et  
3           j'ai reçu une lettre...

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Vous dites que monsieur Trépanier disait qu'il  
6           avait payé.

7           Me DENIS GALLANT :

8           Qu'il avait payé.

9           LA PRÉSIDENTE :

10          C'est ça.

11          Me DENIS GALLANT :

12          Qu'il avait payé l'avion.

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Et on lui a demandé les factures au soutien de son  
15          témoignage.

16          Me DENIS GALLANT :

17          Tout à fait.

18          LA PRÉSIDENTE :

19          C'est ça.

20          Me DENIS GALLANT :

21          C'est en plein ça. Donc, j'ai fait... j'ai fait  
22          reproduire la lettre que le bureau de maître Rock  
23          m'a fait parvenir le vingt-deux (22) avril dernier,  
24          à savoir lundi. Si on peut la montrer à l'écran.  
25          Alors, qui était la date limite. Ah! Oui, allez à

1 la deuxième page, c'est la première page, la  
2 deuxième page. Alors, qui stipule que :

3 La présente réponse à l'engagement  
4 57E-36 que Bernard Trépanier a  
5 contracté lors de son passage la  
6 semaine passée devant la Commission,  
7 malgré les efforts de notre client, il  
8 n'a pas été en mesure de retracer la  
9 preuve de paiement du billet d'avion  
10 pour le voyage en Floride se situant  
11 dans les alentours du vingt (20) mars  
12 deux mille huit (2008).

13 Donc, je vais déposer cette réponse, devant  
14 l'impossible, nul n'est tenu. Alors, je le dépose  
15 en respect de l'engagement.

16 LA GREFFIÈRE :

17 Sous la cote 57P-644.

18 Me DENIS GALLANT :

19 C'est bien ça.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Merci.

22

23 57P-644 : Lettre de Me Blais du bureau de Me  
24 Rock à Me Gallant datée du 22 avril  
25 2013 en réponse à l'engagement 57E-35

1 Me DENIS GALLANT :

2 Alors, je vous laisse aux bons soins de  
3 maître LeBel. Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, Maître LeBel, on reprend avec le témoignage  
6 de monsieur Zampino, cette fois en non-publication  
7 et concernant le... une portion qui concerne  
8 Faubourg Contrecoeur.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Oui. Plus particulière le Faubourg Contrecoeur,  
11 effectivement. Et peut-être que je vais saisir la  
12 balle au bond de mon collègue maître Gallant pour  
13 commencer par parler de ce voyage du vingt-huit  
14 (28) mars deux mille huit (2008) en compagnie de  
15 monsieur Catania et de monsieur Trépanier au Trump  
16 Plaza.

17 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[1]** Monsieur Zampino, est-ce que vous avez  
19 effectivement participé à ce voyage?

20 R. Oui, je sais que j'ai été en Floride avec mon  
21 épouse et ma fille à cette période-là, entre le  
22 vingt (20) et le vingt-quatre (24) mars deux mille  
23 huit (2008).

24 Q. **[2]** Donc, vous dites que vous étiez déjà en Floride  
25 à ce moment-là?

1 R. Non, j'ai dit que j'ai effectué un voyage avec mon  
2 épouse du vingt (20) au vingt-quatre (24) mars deux  
3 mille huit (2008). C'était, je pense, le congé de  
4 Pâques, c'est pour ça que j'étais accompagné de ma  
5 fille. J'ai dit mon fils! Ma fille.

6 Q. **[3]** Mais, quelle est l'implication de monsieur  
7 Catania par rapport à ce voyage-là et vous?

8 R. Vous voulez dire quoi par « implication »?

9 Q. **[4]** Est-ce qu'il a payé votre voyage? Est-ce qu'il  
10 vous a invité? Est-ce qu'il vous a accompagné?

11 R. Euh... Monsieur Catania était en Floride également.  
12 Évidemment, toute la question concernant cette  
13 facturation, j'ai été à même de constater dans la  
14 divulgation qui nous a été remise, qu'on voyait que  
15 ces factures ou une partie des factures avaient été  
16 payées par la compagnie Frank Catania. J'ai... ça  
17 demeure pour moi encore aujourd'hui un mystère. Je  
18 dois continuer à faire des vérifications pour voir  
19 qui a payé cette facture.

20 Mon souvenir que j'ai de ce voyage-là,  
21 c'est que je voulais effectuer un voyage de  
22 quelques jours pour... surtout pour faire de la  
23 recherche de... d'un condo, là. Le marché était...  
24 était propice pour l'achat d'un condo. Et puis j'en  
25 avais parlé à monsieur Trépanier qui s'apprêtait

1 aussi à aller en Floride. Alors, monsieur Trépanier  
2 devait s'occuper, comme il l'a déjà fait pour moi  
3 dans le passé, l'achat de billets. Et là j'ai  
4 suivi, je n'ai plus suivi la trace.

5 Q. [5] O.K.

6 R. Alors, ce que je vous dis aujourd'hui, c'est que je  
7 ne peux pas vous confirmer que ce voyage a été payé  
8 par moi, par contre, je ne l'exclus pas non plus.  
9 Alors, je dois faire des vérifications...

10 Q. [6] Parfait.

11 R. ... auprès des compagnies de carte de crédit.

12 Q. [7] Je vais peut-être demander, Madame Blanchette,  
13 l'onglet 37, s'il vous plaît. C'est la pièce qui a  
14 déjà été produite, je pense, dans le cadre du  
15 témoignage de Bernard Trépanier. Par contre, je  
16 vais vous demander la page 9 qui concerne plus  
17 particulièrement ce que vous venez de mentionner,  
18 Monsieur Zampino. C'est un voyage qui aurait pris  
19 place le vingt-huit (28) mars, je pense, en tout  
20 cas au mois de mars deux mille huit (2008), et on a  
21 une... À la page 9, je vais commencer à pouvoir  
22 vous en faire la nomenclature, mais on va... Il y a  
23 un courriel qui est échangé entre une compagnie et,  
24 bon, quelqu'un chez F. Catania, on a quand même  
25 oblitéré le nom, qui démontre que pour monsieur

1 Frank Zampino il y avait des réservations d'hôtel  
2 qui ont été faites pour quatre nuits, et que ce  
3 qu'on voit, quand on regarde, c'est ce que vous  
4 mentionnez, c'est que ça aurait été déboursé par  
5 Catania. Donc, ce que vous nous dites, là,  
6 simplement, Monsieur Zampino, c'est que ce voyage-  
7 là ne concernait pas monsieur Catania, concernait  
8 des besoins personnels, d'aller acheter un condo,  
9 c'est ça? Ou vérifier pour un achat de condo pour  
10 vous et votre famille?

11 R. Le but de mon... du voyage pour moi?

12 Q. **[8]** Pour vous, oui?

13 R. Oui. Effectivement.

14 Q. **[9]** O.K. Et vous ne comprenez pas pourquoi monsieur  
15 Catania aurait défrayé les coûts de ce voyage.

16 C'est votre réponse?

17 R. Oui. Comme je vous dis, moi j'en ai parlé à  
18 monsieur Trépanier, parce qu'on a le même agent de  
19 voyages, localement, dans Saint-Léonard.

20 Q. **[10]** Quand vous dites vous en avez parlé à monsieur  
21 Trépanier, vous vous reportez à l'époque de deux  
22 mille huit (2008), je comprends?

23 R. Oui. De deux mille huit (2008), c'est ça.

24 Q. **[11]** Parfait.

25 R. Quand je devais effectuer ce voyage, monsieur

1 Trépanier me disait qu'il connaît... Il y allait à  
2 toutes les années, à tous les hivers, il connaît  
3 beaucoup d'endroits, évidemment, où il y avait des  
4 condos à vendre, alors il voulait me faire,  
5 m'organiser quelques visites. J'ai dit, « Parfait,  
6 mon épouse va nous rejoindre, ma fille également. »  
7 C'était le congé de Pâques. Alors, monsieur  
8 Trépanier a dit : « Bien, je vais m'en occuper avec  
9 notre... » Quand je dis notre agent de voyages, ce  
10 n'est pas la première fois que monsieur Trépanier,  
11 évidemment, a passé par mon agent de voyages pour  
12 « booker »... pour réserver, c'est-à-dire, un  
13 voyage ensemble.

14 Alors, écoutez, ça demeure un mystère pour  
15 moi jusque-là, parce que je...

16 Q. **[12]** Bon. Bien, je vais peut-être vous poser la  
17 question. Vous n'avez pas demandé à monsieur  
18 Catania ou à monsieur Trépanier de faire le message  
19 à monsieur Catania de payer pour vous, c'est ce que  
20 vous dites?

21 R. Jamais. Jamais. C'est ça.

22 Q. **[13]** O.K. À votre connaissance, avant de l'avoir  
23 entendu devant la Commission, saviez-vous que  
24 monsieur Catania avait été impliqué dans le voyage?  
25 Dans l'organisation du voyage?

1 R. Dans l'organisation du voyage, non. Moi j'allais  
2 avec mon épouse et ma fille.

3 Q. **[14]** Avez-vous rencontré monsieur Catania en  
4 Floride?

5 R. Oui, j'ai vu monsieur Catania en Floride pendant  
6 une période de un ou deux jours. Il était là, je  
7 pense, au début.

8 Q. **[15]** Il était au même hôtel que vous?

9 R. Je ne... Je ne sais pas s'il était au même hôtel  
10 que moi. Je ne penserais même pas, à moins qu'il  
11 ait été là une nuit. Je me rappelle qu'il m'a fait  
12 visiter... Une des raisons pour lesquelles on s'est  
13 rendu à Sunny Isles, c'est qu'il m'a fait visiter  
14 le condo qu'il avait acheté, mais qui était en  
15 construction.

16 Q. **[16]** O.K.

17 R. Mon intention, initialement, quand j'allais en  
18 Floride avec mon épouse et ma fille, cette fin de  
19 congé de Pâques, c'était pour aller loger chez le  
20 condo de sa mère, là, qui était à Lauderdale Lakes.

21 Q. **[17]** O.K. Mais à cette époque-là, aux alentours de,  
22 je pense que c'est à Miami, vous n'aviez pas  
23 d'endroit où vous pouviez habiter à part l'hôtel?

24 R. À Miami, non. Moi j'avais... Mon père a un condo à  
25 Lauderdale Lakes, comme ma belle-mère a un condo à

1           Lauderdale Lakes. Pas à Miami.

2           Q. **[18]** O.K. Donc, vous avez rencontré là monsieur  
3           Catania par hasard, selon votre souvenir.

4           R. Oui. C'est ça. C'est...

5           Q. **[19]** Et vous n'aviez aucune idée de son implication  
6           dans l'organisation de votre voyage.

7           R. Non. Je l'apprends une fois que je me rends là.

8           C'est monsieur Trépanier qui me dit : « Paolo  
9           Catania est là. On a un hôtel à Sunny Isles, on  
10          pourra passer quelques jours ici, visiter des  
11          hôtels. » Alors...

12          Q. **[20]** Et monsieur Trépanier, est-ce qu'il vous dit,  
13          à ce moment-là, que c'est monsieur Catania qui  
14          aurait payé pour le voyage, selon toute apparence?

15          R. À ce moment-là, il ne me dit rien. J'apprends par  
16          rapport, dans la divulgation, que ces factures sont  
17          passées par Catania. Mais ceci étant dit, ceci  
18          étant...

19          Q. **[21]** Mais avez-vous remboursé, à un moment donné,  
20          monsieur Bernard Trépanier? Parce que là, c'est  
21          soit Catania, soit Bernard Trépanier, selon votre  
22          témoignage, qui a pris les arrangements pour le  
23          voyage, là.

24          R. Moi, comme je vous dis, j'en avais parlé à monsieur  
25          Trépanier, qui devait passer par mon agent de

1           voyages. Alors, moi je l'apprends seulement plus  
2           tard, que, dans le fond, plus tard, qu'il y a  
3           quelqu'un qui a payé pour ça. Mais encore là...

4           Q. **[22]** Bien, plus tard devant la Commission, ou plus  
5           tard... Parce que là on est cinq ans plus tard.  
6           Vous demandez à monsieur Trépanier de faire les  
7           arrangements de votre agence de voyages.

8           R. Oui.

9           Q. **[23]** J'en conviens, c'est ce que vous dites.

10          R. Oui.

11          Q. **[24]** Donc, vous vous attendez à recevoir une  
12          facture, à tout le moins, de votre agent de  
13          voyages. L'avez-vous reçue, cette facture-là?

14          R. Non. Parce que j'avais demandé à monsieur Trépanier  
15          de l'organiser, et ce n'est pas la première fois  
16          que monsieur Trépanier avait fait ça pour moi, et  
17          mon agent de voyages a mes comptes de cartes de  
18          crédit sur le dossier quand je réserve un voyage.

19          Q. **[25]** Mais quand... Vous êtes quand même comptable  
20          agréé. Quand vous payez vos comptes de cartes de  
21          crédit, vous n'avez pas vu passer le voyage à  
22          Miami?

23          R. Bien, c'est ça que je vous dis, là. Moi je ne l'ai  
24          pas vu passer, alors ça demeure encore pour moi un  
25          mystère, et je... Je ne peux pas vous dire que je

1 ne l'ai pas payé. Je ne peux pas non plus exclure,  
2 je ne peux pas non... Écoute, je n'ai pas un  
3 souvenir. Je ne peux pas exclure que j'ai remboursé  
4 monsieur... monsieur Trépanier, que je n'ai pas  
5 remboursé monsieur Catania. Ce sont des  
6 informations qui, aujourd'hui, je suis obligé de  
7 vous dire qu'elles me sont inconnues.

8 Q. **[26]** O.K. Alors, est-ce qu'on peut prendre  
9 l'engagement, peut-être, de vérifier dans les  
10 factures, de la même façon qu'on l'avait fait pour  
11 monsieur Trépanier, de vérifier dans vos factures,  
12 ou en tout cas, tous types de factures confondus,  
13 cartes de crédit, et caetera, de retracer la preuve  
14 du paiement de ce voyage?

15 R. Très bien. Très bien.

16  
17 59E-40 : Vérifier tout type de factures pour  
18 retracer une preuve de paiement du  
19 voyage en Floride du 20 mars 2008

20  
21 (14:33:49)

22 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

23 Q. **[27]** Et je trouve ça déjà quand même incroyable que  
24 vous ne pouviez même pas être capable d'affirmer  
25 aujourd'hui que vous avez payé. Et c'est peut-être

1 possible que monsieur Catania a payé votre voyage.  
2 C'est quand même incroyable, vous n'êtes pas  
3 capable d'être certain que vous avez payé. Et si  
4 vous n'avez pas payé, c'est quoi les implications  
5 de ça?

6 R. Bon, un des mystères puis je l'avais mentionné  
7 également à mes avocats, c'est que ce que j'avais  
8 vu dans la divulgation c'est un voyage de retour  
9 d'American Airlines qui semble être payé par la  
10 compagnie Catania. Alors, normalement quand je  
11 prends un voyage surtout si je suis avec ma fille  
12 dans un congé scolaire et j'ai toujours payé mes  
13 voyages quand je vais en Floride. C'est que je  
14 prends un billet aller... aller-retour.

15 Alors, pour moi c'est un mystère que  
16 j'avais seulement dans la divulgation une facture  
17 de retour seulement, un « one way » pour le retour.  
18 C'est pour ça que c'est un mystère. Je vous dis  
19 également, Monsieur Lachance, que depuis que j'ai  
20 vu ça dans la divulgation, bien avant la Commission  
21 évidemment, depuis les événements de Contrecoeur,  
22 j'ai, j'ai.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. **[28]** Quand vous faites référence à la divulgation,  
25 juste pour qu'on soit clair, c'est celle que vous

1           avez eue dans le cadre de votre dossier...

2           R. Oui.

3           Q. **[29]** ... devant la cour?

4           R. Oui.

5           Q. **[30]** Parfait. Je comprends.

6           R. J'ai consulté mon agent de voyage pour voir qu'est-  
7           ce qui aurait pu se passer et puis elle a de la  
8           misère à trouver de l'information, elle a changé de  
9           bureau d'agent de voyage et elle a essayé depuis ce  
10          temps-là de mettre la main sur mes vieux dossiers  
11          d'où elle était avant. Mais je, je vais suivre  
12          évidemment l'engagement de la Commission pour  
13          continuer la recherche et vous donner une réponse,  
14          une réponse claire là-dessus.

15          M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

16          Q. **[31]** Donc, on comprend que là c'est essentiellement  
17          un voyage personnel et présentement vous ne pouvez  
18          pas confirmer que vous l'avez payé?

19          R. Je suis incapable actuellement avec les recherches  
20          que j'avais déjà faite suite à la divulgation de  
21          confirmer effectivement que je l'ai payé.

22          Q. **[32]** Et que c'est un voyage essentiellement  
23          personnel?

24          R. Et c'est un voyage personnel, c'est ça.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[33]** Et non plus vous pouvez confirmer par la trace  
3 de papiers, mais même votre souvenir n'est pas  
4 clair sur ce point-là, c'est ce que je comprends?

5 R. Mon souvenir n'est pas clair non plus, c'est ça.

6 Q. **[34]** O.K. On ne passera pas à travers toutes les  
7 étapes du dossier Faubourg Contrecoeur, mais  
8 quelques petits points que je veux adresser avec  
9 vous, Monsieur Zampino. Quel était votre rôle vous  
10 à titre de président du comité exécutif dans la  
11 gestion, le déroulement, là, de façon générale de  
12 ce dossier? Quel rôle deviez-vous avoir comme  
13 président du comité exécutif officiellement?

14 R. Moi, j'avais un rôle, j'avais la responsabilité  
15 comme j'ai déjà mentionné au niveau, au niveau du  
16 comité exécutif de plusieurs dossiers, dont les  
17 paramunicipales, en ce qui a trait spécifiquement  
18 au dossier du Faubourg Contrecoeur. J'avais un rôle  
19 fonctionnel, structurel politique de suivi de  
20 dossiers, celui que...

21 Q. **[35]** Aviez-vous un rôle d'organisation, de  
22 planification de gestion au niveau du quotidien du  
23 dossier?

24 R. Pas du tout. Ça relevait clairement de la Société  
25 d'habitation et de développement de Montréal et son

1 conseil d'administration évidemment.

2 Q. **[36]** Donc, essentiellement de monsieur Martial  
3 Fillion à l'époque également?

4 R. Martial Fillion et son conseil d'administration,  
5 c'est ça.

6 Q. **[37]** J'aimerais peut-être vous amener à l'autre  
7 section, Madame Blanchette, de l'onglet 05,  
8 l'onglet 5. Si vous me donnez deux petites  
9 secondes, je m'excuse. Je vais vous demander  
10 d'aller à, donc à l'agenda de monsieur Zampino en  
11 date du treize (13) avril deux mille sept (2007),  
12 je n'ai pas la page, mais dans l'onglet 5, ils sont  
13 par ordre chronologique, donc, vous devriez vous  
14 retrouver relativement facilement.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Alors, c'est à la page 33.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[38]** Merci. À la page 33, en date du treize (13)  
19 avril deux mille sept (2007), il y a à votre  
20 agenda, et je pense qu'on est dans le processus  
21 d'octroi de Faubourg Contrecoeur, une rencontre qui  
22 est planifiée au 357C qui est maintenant un endroit  
23 qui est familier à la Commission, et c'est indiqué  
24 Faubourg Contrecoeur - dossier Contrecoeur.  
25 Expliquez-moi quel était l'objet de votre présence-

1           là au 357C puis avec qui vous êtes allé là, compte  
2           tenu de ce que vous venez de dire par rapport à  
3           votre implication?

4           R. Mon souvenir c'est que je n'étais pas à cette  
5           rencontre du quatorze (14), du treize (13) avril  
6           deux mille sept (2007).

7           Q. **[39]** Donc, l'indication treize (13) avril deux  
8           mille sept (2007), douze heures (12 h 00) à douze  
9           heures trente (12 h 30)... une heure trente  
10          (1 h 30) au Faubourg Contrecoeur, pas au Faubourg  
11          Contrecoeur, au 357C pour dossier Contrecoeur, vous  
12          dites qu'elle a été erronée?

13          R. Bien je vous dis qu'elle est, je ne vous dis pas  
14          qu'elle est erronée, je vous dis que moi je n'étais  
15          pas présent à cette rencontre-là, et la raison pour  
16          laquelle je ne suis pas présent à cette rencontre-  
17          là, c'est que moi, les rencontres que j'ai faites  
18          au 357c pour faire le suivi du dossier à  
19          Contrecoeur avec les professionnels dans le dossier  
20          ont débuté au mois de mai. J'ai fait... il y avait  
21          quatre rencontres de planifiées dont moi j'ai  
22          participé à trois rencontres, c'était trois  
23          rencontres où on a demandé ma présence ainsi que  
24          celle de monsieur Maciocia qui avait la  
25          responsabilité de tout le volet habitation sur ce

1 dossier. Alors, moi, c'est à partir du mois de mai  
2 que j'ai commencé à participer à ces rencontres. Je  
3 vois, ce que vous avez à l'agenda, dans le  
4 document... dans le document que la Commission a  
5 déposé pour les rencontres du 357, mon nom  
6 n'apparaît pas non plus à cette date-là, là, du  
7 treize (13) avril deux mille sept (2007).

8 Q. [40] O.K. Alors expliquez-moi d'abord, on va  
9 prendre la question sur un autre angle, pour quelle  
10 raison vous avez commencé à assister à de telles  
11 rencontres à partir du mois de mai? Je vais juste  
12 peut-être vous donner quelques dates pour vous  
13 situer dans le Faubourg Contrecoeur. Le vingt et un  
14 (21) mars deux mille sept (2007), il y a le choix  
15 de Catania qui est maintenant officialisé, mais il  
16 y a encore quelques questions dans ce dossier-là,  
17 dont un prêt qui va être accordé le vingt et un  
18 (21) août deux mille sept (2007), à Catania, de  
19 quatorze millions de dollars (14 M\$), je crois, si  
20 je ne me trompe pas dans mes chiffres. Donc,  
21 j'aimerais savoir pourquoi, à partir du mois de  
22 mai, le président du comité exécutif commence à  
23 s'impliquer dans ce dossier-là alors que vous avez  
24 expliqué qu'il était, là, géré par une autre  
25 instance?

1 R. Je me rappelle que j'ai eu une rencontre avec  
2 Martial Fillion, au mois d'avril. Vous savez,  
3 Martial Fillion faisait des rencontres à mon bureau  
4 pour environ... au mois, là, des fois, dépendamment  
5 des dossiers, ça peut peut-être aux trois semaines,  
6 parfois aux cinq semaines et puis Martial Fillion,  
7 évidemment, qui avait cette responsabilité du suivi  
8 du dossier, pour Contrecoeur, m'avait demandé, lors  
9 d'une rencontre, je crois, à quelque part au mois  
10 d'avril, c'est pour ça que je vous dis que c'est à  
11 partir du mois de mai que j'ai commencé à assister.  
12 Monsieur Fillion m'a dit : « Il y a des dossiers  
13 d'importance de suivi qui concernent directement la  
14 Ville, notamment toute la question des actes  
15 notariés », il semblait y avoir beaucoup de  
16 problèmes et il y avait également le conseil  
17 municipal qui avait déjà demandé à l'Office de  
18 consultation publique de Montréal de faire une  
19 consultation là-dessus, alors, il m'avait demandé,  
20 évidemment, d'être présent à des rencontres de  
21 suivi suite au dépôt de ce rapport. Il y avait des  
22 dossiers, aussi, concernant le plan de circulation.  
23 Dans ce dossier, il voulait que Cosmo Maciocia ou  
24 moi intervienne auprès de notre collègue Luis  
25 Miranda parce que ça touchait en partie son

1 arrondissement. Alors, il m'a tout simplement dit  
2 que le dossier évolue, il évolue bien, sauf qu'il a  
3 voulu que ma présence et la présence de Cosmo  
4 Maciocia, à ces rencontres de suivi, puissent  
5 faciliter, évidemment, la continuité du dossier.  
6 Alors, mon rôle...

7 Q. **[41]** Et ça, c'est les rencontres que vous  
8 mentionnez au mois de mai deux mille sept (2007) où  
9 votre nom apparaît, là, sur la liste du 357c, avec  
10 les acteurs du Faubourg, c'est ça?

11 R. C'était des rencontres officielles de suivi, c'est  
12 ça.

13 Q. **[42]** Alors, je vais vous demander l'onglet 6, la  
14 page 5, Madame Blanchette, s'il vous plaît. C'est  
15 le tableau, là, ce ne sera pas une surprise pour  
16 vous, c'est le tableau qui a été déposé devant la  
17 Commission concernant le relevé des rencontres au  
18 357c qui ont été expliquées par monsieur  
19 l'enquêteur Éric Roy. À la page 5, la première  
20 fois, vous apparaissez, effectivement, c'est le  
21 vingt-deux (22) mai. Alors, s'il s'agit de  
22 rencontres officielles de suivi de dossiers,  
23 expliquez-moi qu'est-ce que...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Le dix-huit (18) mai, Maître.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Le dix-huit (18) mai, la première? Vous avez tout à  
3 fait raison. Donc, le dix-huit (18) mai, on est  
4 quand même en mai et ma question... non, le dix-  
5 huit (18) mai, c'est la rencontre avec madame  
6 Beauchamp, Madame la Juge, on en a déjà traité en  
7 public. Donc, celle à laquelle je fais référence,  
8 c'est le vingt-deux (22) mai. Vous allez  
9 m'expliquer la présence de Bernard Trépanier dans  
10 une rencontre officielle de suivi de Faubourg  
11 Contrecoeur, alors qu'il n'est même plus directeur  
12 du financement officiellement.

13 R. Alors, comme je vous ai expliqué, au mois d'avril,  
14 monsieur Fillion me demande de participer à ces  
15 rencontres avec monsieur Maciocia. Je me rappelle  
16 que c'était la première rencontre où j'ai assisté.  
17 Monsieur Maciocia ne pouvait pas assister à cette  
18 rencontre...

19 Q. **[43]** Non, mais là, on parle de monsieur Trépanier.

20 R. Oui, j'y arrive...

21 Q. **[44]** Quelle est la raison de la présence de  
22 monsieur Trépanier?

23 R. Monsieur Trépanier n'avait absolument rien à faire  
24 à cette réunion-là. Quand je me suis présenté à  
25 cette réunion, Madame la Présidente, j'ai dit

1           clairement ou j'ai demandé clairement à monsieur  
2           Trépanier qu'est-ce qu'il faisait à cette  
3           rencontre, c'était une rencontre de suivi  
4           officielle dans le dossier du Faubourg Contrecoeur.  
5           Monsieur Trépanier m'a tout simplement répondu  
6           qu'il était dans le coin, il venait seulement  
7           saluer les personnes, c'est des personnes qu'il  
8           connaissait, je lui ai dit, avec beaucoup de  
9           fermeté que ce n'était pas sa place. Je pense qu'il  
10          a pris un café et puis il a quitté la rencontre,  
11          alors...

12        Q. **[45]** O.K., prochaine question, Monsieur Zampino...

13        R. Oui.

14        Q. **[46]** Nous voyons, le douze (12) juin deux mille  
15          sept (2007) exactement les mêmes personnes qu'à la  
16          rencontre précédente, et là monsieur Trépanier  
17          passe encore, par hasard, au 357C? Qu'est-ce qu'il  
18          fait là?

19        R. Je n'étais pas présent à la rencontre du douze (12)  
20          juin...

21        Q. **[47]** Alors, malgré le fait que votre nom apparaît  
22          sur la liste, vous n'êtes pas là?

23        R. Mon nom apparaît sur la liste, mais vous avez  
24          également accès à mon agenda. Mon agenda...

25        Q. **[48]** Oui. C'est parce que tantôt, dans votre

1 agenda, il y a une présence qui n'est pas là...

2 R. Oui.

3 Q. **[49]** Qui est là, qui ne devrait pas être là, alors  
4 peut-être qu'il y a des choses qui devraient être  
5 là qui ne le sont pas. Alors, ne vous référez pas à  
6 votre agenda, parce que vous nous dites vous-même  
7 qu'il est erroné. Alors on va...

8 R. Parfait.

9 Q. **[50]** On va tenir ça pour acquis pour votre réponse.  
10 Ma question est la suivante : pourquoi votre nom  
11 apparaît là, à ce moment-là?

12 R. Alors, ma réponse est la suivante. Je vous ai déjà  
13 dit, il y a quelques minutes, que moi j'ai  
14 participé à trois rencontres, dont deux avec  
15 monsieur Maciocia et une avec monsieur... Deux avec  
16 monsieur Maciocia, et dont la première où monsieur  
17 Maciocia ne pouvait pas être présent.

18 Q. **[51]** D'accord. Et c'est celle qu'on...

19 R. Celle du deux (2) juin, celle du douze (12) juin,  
20 je n'étais pas présent.

21 Q. **[52]** Parfait.

22 R. C'est ça que je vous dis.

23 Q. **[53]** D'accord. Alors, les autres rencontres sont au  
24 357C également, j'imagine?

25 R. Quand vous dites les autres...

1 Q. **[54]** Vous dites trois rencontres.

2 R. Oui. Les trois rencontres officielles...

3 Q. **[55]** Parfait.

4 R. ... au 357C...

5 Q. **[56]** Vingt-neuf (29) août deux mille sept (2007).

6 R. Oui.

7 Q. **[57]** Monsieur Maciocia est présent, et monsieur  
8 Trépanier encore une fois.

9 R. Bon.

10 Q. **[58]** Est-ce que c'est une rencontre où vous étiez,  
11 cette fois-là? Parce que votre nom apparaît sur la  
12 liste.

13 R. Oui. J'étais présent à cette rencontre, et  
14 effectivement j'ai croisé encore monsieur  
15 Trépanier, et je n'étais pas du tout heureux de le  
16 voir encore présent. Je l'ai pris à part avec  
17 Martial Fillion pour demander qu'est-ce qu'il  
18 faisait là. Qu'est-ce qu'il faisait là. Il m'a tout  
19 simplement répondu la même chose : c'était juste  
20 pour prendre un café. J'ai dit, « Monsieur  
21 Trépanier, vous n'avez pas de place ici, vous ne  
22 faites pas partie de ce groupe de suivi, vous  
23 n'avez aucun rôle, et j'aimerais que vous  
24 quittiez », ce qu'il a fait.

25 Q. **[59]** Ce que je m'explique mal, Monsieur Zampino,

1 vous allez peut-être pouvoir éclairer ma lanterne,  
2 c'est un club privé. On ne peut pas y accéder à  
3 moins d'être invité par un membre. Est-ce qu'il  
4 vous a dit qui l'avait autorisé à venir rentrer, se  
5 joindre à votre groupe et prendre un café?

6 R. Je... Moi je lui ai... Je l'ai pris à part avec  
7 monsieur Fillion, parce que j'avais compris que  
8 c'était à la demande de monsieur Fillion qu'il  
9 était présent.

10 Q. **[60]** O.K.

11 R. Alors, moi je ne peux pas vous le confirmer, c'est  
12 ce qu'il m'a dit à ce moment-là.

13 Q. **[61]** La liste qui est présentée devant la  
14 Commission, et qui fait l'objet, qui est à la base  
15 du tableau, c'est la liste de réservations qui est  
16 faite par le membre, et les noms qui sont donnés  
17 par le membre comme tel. Donc, il faut que le nom  
18 de monsieur Trépanier ait été annoncé par monsieur  
19 Catania, qui est le membre qui invite, je crois, je  
20 ne veux pas me tromper, oui, Paolo Catania. Avez-  
21 vous demandé à monsieur Catania pour quelle raison  
22 il avait inscrit monsieur Trépanier?

23 R. Non, je n'ai pas demandé à monsieur Catania.

24 Q. **[62]** Parfait. Alors, donc vous avez réprimandé une  
25 fois de plus monsieur Trépanier à ce moment-là.

1 R. Tout à fait.

2 Q. **[63]** Vingt-cinq (25) septembre deux mille sept  
3 (2007). Toujours les mêmes acteurs, toujours,  
4 j'imagine, en fonction du Faubourg Contrecoeur,  
5 parce que ce sont les gens officiels, et monsieur  
6 Trépanier est encore là pour prendre un café. Le  
7 café au 357 semble assez goûteux.

8 R. Je peux vous dire que monsieur Trépanier n'était  
9 pas présent à cette troisième rencontre. Je lui  
10 avais servi deux avertissements, et monsieur  
11 Trépanier n'était pas présent à la troisième  
12 rencontre. Ça, je peux vous le garantir.

13 Q. **[64]** Mais vous étiez là. Cette rencontre-là, quand  
14 votre nom apparaît, ça c'est exact.

15 R. Moi j'étais là, à cette rencontre, oui.

16 Q. **[65]** O.K.

17 R. Je vous dis, j'ai participé à trois rencontres au  
18 357, qui sont des rencontres officielles de suivi.

19 Q. **[66]** Parfait.

20 R. Et d'ailleurs, cette rencontre-là, comme la  
21 précédente, a servi beaucoup pour discuter des  
22 recommandations de l'Office de consultation de  
23 Montréal sur le dossier, où, évidemment, on  
24 demandait beaucoup de modifications au projet, et  
25 ce qui a suivi également ces rencontres, c'est des

1 rencontres que moi j'ai organisées avec monsieur  
2 Maciocia, avec les représentants des  
3 arrondissements, avec les gens des travaux publics,  
4 à la fois une rencontre sur le plan de circulation,  
5 une autre rencontre en présence d'André Lavallée,  
6 responsable de l'urbanisme, pour faire tout le  
7 suivi du rapport de l'Office de consultation  
8 publique. Et ces rencontres ont eu lieu,  
9 évidemment, à l'hôtel de ville de Montréal.

10 Ces rencontres, Madame la Présidente, il  
11 n'y avait rien de secret dans les rencontres que  
12 Cosmo Maciocia et moi avions faites au 357. C'était  
13 le choix, j'imagine, je ne sais pas si c'est de  
14 Martial Fillion de passer par Paolo Catania pour  
15 faire ça au 357, ce n'est pas moi qui ai demandé de  
16 les faire là, il y a toujours une question de  
17 salle, mais vous me parlez de Bernard Trépanier, on  
18 aurait pu faire ces rencontres de suivi à l'hôtel  
19 de ville de Montréal si on avait des salles de  
20 libres ou au bureau de la SHDM s'ils avaient des  
21 salles de libres. C'est clair que monsieur  
22 Trépanier n'aura jamais été à ces réunions.

23 Q. [67] Vous avez, je vais vous demander de retourner  
24 à l'onglet 5, Madame Blanchette, deux petites  
25 secondes et nous donner la date du vingt-deux (22)

1           mai deux mille cinq (2005), c'est une rencontre que  
2           vous venez de confirmer, elle apparaît  
3           effectivement à votre agenda. Donc, je vais vous le  
4           montrer et elle apparaît sous la même forme,  
5           inscrit de la même façon que celle du treize (13)  
6           avril deux mille sept (2007) dont vous niez  
7           l'existence, on s'entend, vous avez dit que vous  
8           n'avez pas participé le treize (13) avril deux  
9           mille sept (2007). Le vingt-deux (22) mai, regardez  
10          le vingt-deux (22) mai?

11         R. J'attends, je ne la vois pas.

12         Q. **[68]** Deux mille sept (2007), je suis toujours en  
13           deux mille sept (2007) on s'entend. Donc, vingt-  
14           deux (22) mai deux mille sept (2007), ça c'est le  
15           vingt-six (26) novembre. Merci. Alors, on a vu  
16           tantôt à votre agenda, treize (13) avril deux mille  
17           sept (2007)...

18         R. Oui.

19         Q. **[69]** ... dossier Contrecoeur, même forme  
20           d'inscription, 357C, vous dites que celle du treize  
21           (13) avril deux mille sept (2007) n'a jamais eu  
22           lieu c'est exact?

23         R. Exact.

24         Q. **[70]** Alors, et celle du vingt-deux (22) mai tantôt  
25           vous l'avez confirmée. Donc, cette entrée-là à

1           votre agenda elle est correcte?

2           R. Oui. J'ai été, ça ça a été la première rencontre de  
3           suivi...

4           Q. **[71]** Parfait.

5           R. ... avec ce groupe de professionnels dans le  
6           dossier incluant Martial Fillion.

7           Q. **[72]** Donc, l'entrée à l'agenda elle est correcte?

8           R. Celle-là, oui.

9           Q. **[73]** Parfait. Si on revient à l'onglet 6, on fait  
10          un petit exercice d'acrobatie. Dans le tableau des  
11          rencontres au 357C, il y a des rencontres le douze  
12          (12) février deux mille sept (2007), vingt (20)  
13          février deux mille sept (2007), vingt-sept (27)  
14          février deux mille sept (2007), on va y revenir,  
15          Monsieur Zampino, treize (13) mars deux mille sept  
16          (2007), vingt-deux (22) mars deux mille sept  
17          (2007), trois (3) avril deux mille sept (2007),  
18          treize (13) avril deux mille sept (2007), vingt-  
19          quatre (24) avril deux mille sept (2007) et le  
20          quatre (4) mai deux mille sept (2007), nous sommes  
21          en plein coeur du processus de Faubourg  
22          Contrecoeur.

23                    Je vous explique. À toutes ces rencontres,  
24          nous voyons les noms de, on peut prendre celle du  
25          douze (12) février deux mille sept (2007) si vous

1           voulez comme exemple, là, parce qu'à toutes ces  
2           rencontres-là et vous le vérifierez si vous voulez,  
3           nous avons les mêmes acteurs, Martial Fillion,  
4           Daniel Gauthier, Michel Lalonde, Rosaire Sauriol,  
5           Bernard Trépanier et quelqu'un qui est indiqué  
6           comme étant autre nom.

7                        Donc, ce que vous nous dites c'est qu'à  
8           celle du treize (13) avril deux mille sept (2007)  
9           qui apparaît à votre agenda, mais qui apparaît sous  
10          la cote autre nom au 357C, vous n'êtes pas la  
11          personne qui se cache derrière cet autre nom-là?

12        R. Celle du, vous dites celle...

13        Q. **[74]** Treize (13) avril deux mille sept (2007)?

14        R. Je n'étais pas présent à celle du treize (13) avril  
15          deux mille sept (2007).

16        Q. **[75]** Donc, ce que vous nous dites c'est que malgré  
17          le fait qu'il y en a une à votre agenda que vous ne  
18          confirmez pas, vous n'êtes pas la personne qui se  
19          cache derrière la mention autre nom?

20        R. Non, et d'ailleurs je vois également le nom de  
21          Rosaire Sauriol, je ne me rappelle pas d'avoir  
22          participé à une rencontre de suivi officiel sur le  
23          dossier, sur le dossier de Contrecoeur avec Rosaire  
24          Sauriol. Si je vous dis, si je vous dis, mon  
25          souvenir c'est que j'ai une rencontre en avril avec

1 Martial Fillion et il me demande de, il me demande  
2 de...

3 Q. **[76]** De vous joindre?

4 R. ... de participer à ces rencontres de suivi à  
5 partir du mois de mai, il y avait quatre  
6 rencontres, il y en a trois à laquelle j'ai pu  
7 participer et la première Cosmo ne pouvait pas être  
8 présent et il était présent avec moi sur les deux  
9 autres et j'ai aucun souvenir d'être présent à  
10 celle du mois de juin.

11 Q. **[77]** Un autre facteur constant ou récurrent dans  
12 toutes ces rencontres-là c'est la présence de  
13 monsieur Trépanier. Est-ce qu'à un certain moment  
14 monsieur Trépanier de vous, avec vous de son  
15 implication ou de sa présence lors de ces réunions-  
16 là au 357C?

17 R. Jamais. J'ai, écoutez, j'ai appris pas seulement  
18 par la divulgation à la Commission de cette liste,  
19 mais à la divulgation officielle dans le dossier du  
20 dossier Contrecoeur, sa présence à plusieurs  
21 réunions. Je l'ignore complètement et il ne m'en a  
22 pas parlé.

23 Q. **[78]** Et quand vous l'avez confronté lors de votre  
24 première présence le vingt-deux (22) mai deux mille  
25 sept (2007) et qu'il était présent, sa seule

1 réaction face à vous était qu'il passait par hasard  
2 prendre un café?

3 R. C'est ce qu'il m'a dit. C'est ce qu'il m'a dit, il  
4 a été pris de court, il n'a pas aimé, évidemment,  
5 mon intervention. Je lui ai dit clairement, j'ai  
6 dit: « Monsieur Trépanier », Bernard, j'ai dit:  
7 « Bernard, ce n'est pas votre place ici, qu'est-ce  
8 que vous faites ici »? « Je viens tout simplement  
9 prendre un café ». C'est ce qu'il m'a dit. Alors,  
10 je lui ai dit clairement qu'il ne doit pas assister  
11 à ces rencontres, c'est des rencontres officielles  
12 de suivi dans le dossier du Faubourg Contrecoeur,  
13 là, ce n'était pas une... ce n'était pas un brunch  
14 ou un petit déjeuner amical.

15 Q. **[79]** Et quand vous l'avez revu, la fois d'ensuite,  
16 là, et vous l'avez de nouveau sermonné d'être  
17 présent, c'est exact?

18 R. Oui. Oui et c'était...

19 Q. **[80]** Et avez-vous eu... parce que vous avez déjà  
20 répondu, mais c'est pour une prémisse à ma  
21 question, donc, avez-vous eu par contre, par la  
22 suite, l'occasion d'en rediscuter avec lui?

23 R. Depuis?

24 Q. **[81]** Bien, suite à ça, là, parce qu'entre deux  
25 mille sept (2007) et aujourd'hui, il y a eu du

1 temps, donc, après... vous le sermonnez une  
2 première fois le vingt-deux (22) mai?

3 R. Oui.

4 Q. **[82]** Il quitte. Il y a une rencontre qui se produit  
5 où il est marqué sur le registre, mais vous dites  
6 qu'il n'était pas là. Il y a une troisième  
7 rencontre où il est présent et vous le sermonnez à  
8 nouveau. Il quitte. Suite à ces deux rencontres-là  
9 où il était présent, avez-vous l'occasion d'en  
10 rediscuter avec lui du fait de sa présence?

11 R. Oui, je l'ai sermonné la deuxième fois que je l'ai  
12 vu; il n'était pas présent à la troisième fois et  
13 pour répondre à votre question, non, je ne lui ai  
14 plus reparlé de ce dossier-là depuis. Il n'était  
15 pas dans le portrait du Faubourg Contrecoeur.

16 Q. **[83]** On a esquissé un peu la question, tout à  
17 l'heure, cet avant-midi, quand nous étions en  
18 publication. Je n'ai pas approfondi parce que je  
19 voulais le faire avec vous en non-publication.  
20 Quels sont vos liens avec monsieur Martial Fillion?  
21 Comment vous l'avez connu? Sans faire tout le...  
22 juste les grands highlights, s'il vous plaît, de  
23 vos rencontres.

24 R. Je l'ai connu surtout quand il était chef de  
25 cabinet du maire de Montréal, monsieur Gérald

1 Tremblay. J'ai déjà mentionné que c'est lui qui a,  
2 à toutes fins pratiques, confectionné la plate-  
3 forme électorale pour le Parti UCIM en deux mille  
4 un (2001). Je l'avais peut-être croisé... peut-être  
5 cinq ans auparavant. Moi, j'avais le rôle de...  
6 bien, j'étais maire de Saint-Léonard et on avait  
7 une conférence de presse où on avait reçu le  
8 ministre Claude Ryan pour annoncer un projet dans  
9 le programme des infrastructures à Saint-Léonard.  
10 C'était peut-être la première fois que je l'ai  
11 connu, mais principalement, mes relations avec lui,  
12 de façon professionnelle, ont débuté quand il a été  
13 embauché par le maire pour agir à titre de chef de  
14 cabinet et j'ai connu beaucoup, évidemment, son  
15 épouse, qui était Francine Sénécal et qui était  
16 vice-présidente du comité exécutif avec moi ou au  
17 comité exécutif...

18 Q. **[84]** Et vous lui faisiez suffisamment confiance à  
19 une certaine époque pour discuter avec lui de vos  
20 orientations politiques. Je vais référence au  
21 centre ...board de deux mille sept (2007), il était  
22 présent?

23 R. Oui. Oui...

24 Q. **[85]** O.K.

25 R. ... c'est quelqu'un qui avait une excellente... ce

1 que j'appelle une bonne tête politique, un bon pif  
2 politique, comme on dit en bon français...

3 Q. **[86]** O.K., avez-vous eu un rôle à jouer dans sa  
4 nomination à la SHDM?

5 R. Pas du tout.

6 Q. **[87]** Avez-vous eu un rôle de recommandation? Est-ce  
7 que vous avez été... avez-vous donné un bon mot  
8 pour lui?

9 R. Ce que je me rappelle de... des événements qui ont  
10 suivi son départ à... comme chef de cabinet, c'est  
11 que le maire, pour des raisons qui sont les  
12 siennes, évidemment, a décidé de mettre fin à son  
13 contrat. Je me rappelle, le seul souvenir que j'ai  
14 c'est que je crois que le maire avait parlé à Guy  
15 Coulombe, dans le temps, qui était directeur  
16 général. Guy Coulombe m'avait dit qu'il regardait,  
17 dans le giron de la Ville, pour voir s'il n'y avait  
18 pas une place où on pouvait intéresser monsieur  
19 Fillion et...

20 Q. **[88]** Et est-ce que ce cette question-là est venue  
21 sur la table, à ce moment-là?

22 R. Si elle est venue sur la table...

23 Q. **[89]** De la SHMD, est-ce que c'était dans l'air du  
24 temps?

25 R. Oui, moi, j'ai compris que monsieur Fillion, lui-

1 même, s'intéressait par le poste de directeur  
2 général à la SHDM, qui, à ce moment-là, si je ne me  
3 trompe pas, était disponible. Alors, là, le conseil  
4 d'administration...

5 Q. **[90]** Mais, moi, dans le fond, le sens de ma  
6 question, Monsieur Zampino...

7 R. Oui.

8 Q. **[91]** ... parce que là vous m'expliquez le  
9 processus.

10 R. Oui.

11 Q. **[92]** Je vous en remercie, mais le sens de ma  
12 question : avez-vous eu une implication quelconque,  
13 que ce soit officiellement ou officieusement, est-  
14 ce que vous avez cautionné, recommandé, suggéré,  
15 appuyé, prenez les synonymes que vous voulez, mais  
16 je veux savoir, avez-vous eu quelque chose à faire  
17 dans la nomination de monsieur Martial Fillion...

18 R. À part...

19 Q. **[93]** ... ne serait-ce que de donner un bon mot pour  
20 lui?

21 R. Non. À part de... à part d'avoir assisté au comité  
22 exécutif et voté sur une résolution pour le  
23 recommander au conseil d'administration de la SHDM,  
24 ça s'est limité à ça.

25 Q. **[94]** Donc, ça s'est limité à votre rôle officiel de

1           président du comité exécutif.

2           R. Exactement.

3           Q. **[95]** Parfait. Monsieur Fillion est venu  
4           témoigner... non, monsieur Fillion n'est pas venu  
5           témoigner, je suis désolée. Monsieur Lalonde est  
6           venu témoigner concernant monsieur Fillion. Il a  
7           mentionné la chose suivante, il lui dit... il nous  
8           a raconté à la Commission que Martial Fillion lui  
9           avait mentionné que son contact dans Faubourg  
10          Contrecoeur était Frank Zampino. Qu'est-ce qu'il a  
11          voulu dire par là?

12          R. Bien, est-ce qu'on... « contact », je ne comprends  
13          pas le... qu'est-ce que...

14          Q. **[96]** Bien, je vous demande, est-ce que vous y voyez  
15          une explication? Monsieur Lalonde est venu dire que  
16          Martial Fillion lui a dit que son contact dans  
17          Faubourg Contrecoeur était Frank Zampino.

18          R. La seule chose...

19          Q. **[97]** Et nous avons des...

20          R. La seule chose que je peux vous dire là-dessus,  
21          c'est que Martial Fillion, par rapport à mes  
22          fonctions au niveau des paramunicipales, avait des  
23          rencontres à tous les mois, des rencontres dites  
24          statutaires avec moi. Il relevait de façon un peu  
25          plus officielle de Cosmo Maciocia pour tout le

1 volet « habitation », mais évidemment j'avais des  
2 rencontres avec lui et parfois avec lui et monsieur  
3 Maciocia quand ça touchait des dossiers... des  
4 dossiers d'habitation. Mais, monsieur... monsieur  
5 Fillion relevait de son conseil d'administration.  
6 Il prenait ses ordres du conseil d'administration  
7 et le seul lien... Je ne sais pas, quand monsieur  
8 Lalonde parle de contact, le seul lien qu'il avait  
9 avec... avec moi, c'était le lien... le lien  
10 fonctionnel ou structurel entre la SHDM et la Ville  
11 de Montréal. Alors, il venait faire des  
12 présentations régulières sur certains grands  
13 dossiers au comité exécutif. Et vue que les  
14 paramunicipales étaient de mes responsabilités,  
15 bien forcément, pour se rendre au comité exécutif,  
16 il devait passer par moi, au même titre que le  
17 directeur des finances passait par moi pour ses  
18 présentations, et caetera.

19 Q. [98] O.K. Donc, selon votre réponse, Monsieur  
20 Zampino, quand monsieur Fillion s'adresse à  
21 monsieur Lalonde et vous désigne comme contact, ce  
22 qu'il veut dire, c'est dans le fond votre position  
23 officielle, vos fonctions officielles qu'il désigne  
24 comme contact.

25 R. Bien, absolument, c'est le lien...

1 Q. **[99]** Parfait.

2 R. ... le lien fonctionnel entre la SHDM et la Ville  
3 de Montréal.

4 Q. **[100]** Alors, expliquez-moi. Madame Toupin, Isabelle  
5 Toupin qui est locataire dans le dossier de  
6 Faubourg Contrecoeur est venue témoigner. Elle a  
7 expliqué que, selon la preuve dont vous avez  
8 sûrement eu divulgation, la preuve révélait que  
9 lors des séances du conseil d'administration à la  
10 SHDM, monsieur Fillion indiquait qu'il fallait  
11 qu'il se réfère à vous pour certaines décisions  
12 lorsque les membres du conseil n'étaient pas  
13 d'accord. Est-ce qu'il y a une explication à ça?

14 R. Moi, je n'en ai pas d'explication là. Je ne suis  
15 pas présent aux réunions du conseil  
16 d'administration.

17 Q. **[101]** Est-ce que c'est exact que monsieur Fillion  
18 devait se... monsieur Fillion devait se référer à  
19 vous lorsqu'il y avait des problèmes au moment de  
20 décisions du conseil de la SHDM?

21 R. Quand monsieur Fillion me rencontrait, il ne me  
22 rencontrait pas pour me dire qu'il était envoyé par  
23 le conseil d'administration parce qu'il y a des  
24 problèmes et il doit se référer à moi. J'ai des  
25 rencontres statutaires avec lui. Il arrive avec un

1 ordre du jour et puis on discute de dossiers qui  
2 touchent... qui touchent intimement la Ville de  
3 Montréal. Si ça relève strictement de la gestion  
4 quotidienne de la SHDM, il n'a pas besoin de venir  
5 à la Ville de Montréal, alors...

6 Q. **[102]** Donc, est-ce que monsieur Fillion avait, dans  
7 le cadre de ses fonctions à la SHDM et plus  
8 particulièrement dans le cadre du traitement du  
9 dossier Faubourg Contrecoeur, est-ce qu'il avait  
10 des comptes à vous rendre? Est-ce qu'il devait se  
11 rapporter à vous?

12 R. Non, il n'avait pas à se rapporter à moi, les... Il  
13 devait se rapporter d'abord au comité exécutif pour  
14 venir, si on parle spécifiquement du dossier du  
15 Faubourg Contrecoeur, pour présenter, d'abord et  
16 avant tout, son plan... son plan d'affaires. Vous  
17 savez, la Ville de Montréal avait un engagement  
18 très important qui était l'opération quinze mille  
19 (15 000) logements, cinq mille (5 000) dans le  
20 premier mandat, quinze mille (15 000) dans le  
21 deuxième mandat. Monsieur Fillion, au nom de la  
22 SHDM, avait... avait pour cet engagement de  
23 l'administration, un défi de taille. Alors, il  
24 subissait beaucoup de pression, évidemment, de  
25 Cosmo Maciocia, qui devait livrer ces quinze mille

1 (15 000) logements, dont une grande partie  
2 abordable, alors c'est ça le lien.

3 Le lien, dans le fond, ce sont les  
4 engagements de l'administration, et comme j'ai déjà  
5 mentionné en réponse à une autre question, moi, mon  
6 rôle, je suis un peu le chien de garde de ces  
7 grands dossiers qui doivent aboutir. On doit être  
8 là pour s'assurer que les administrations, les  
9 directions au niveau de la Ville, adoptent des  
10 calendriers pour qu'on puisse livrer nos  
11 engagements. C'est ça mon rôle comme président du  
12 comité exécutif.

13 Q. **[103]** Donc, si je comprends bien votre réponse,  
14 monsieur Fillion n'avait pas de comptes à vous  
15 rendre.

16 R. Bien, pas du tout.

17 Q. **[104]** Parfait.

18 R. Il rendait des comptes à son conseil  
19 d'administration.

20 Q. **[105]** Qui est monsieur Michel Doyon?

21 R. Il était vérificateur de la Ville de Montréal  
22 jusqu'en... Bien, jusqu'à mon départ. Je pense que  
23 quand j'ai quitté, en deux mille huit (2008), il  
24 avait fait le rapport de cette année-là, alors,  
25 de...

1 Q. **[106]** Si je vous dis qu'il a quitté plutôt au mois  
2 de juin deux mille neuf (2009), est-ce que c'est  
3 possible?

4 R. Oui, parce qu'il était encore là quand j'ai quitté,  
5 effectivement.

6 Q. **[107]** Parfait.

7 R. Alors, il était là pour la durée de mon passage à  
8 la Ville de Montréal.

9 Q. **[108]** Et monsieur Doyon, vous êtes au courant qu'il  
10 est, en tant que vérificateur, l'ancien  
11 vérificateur de la Ville de Montréal, ou à cette  
12 époque-là il était le vérificateur de la Ville de  
13 Montréal, il est le signataire du rapport du  
14 vérificateur dans Faubourg Contrecoeur. Est-ce que  
15 vous êtes au courant de ça?

16 R. Oui. Il s'occupait de la vérification aussi de la  
17 SHDM. C'est ça. Vous dites qu'il a été signataire  
18 du rapport...

19 Q. **[109]** De vérification au niveau du dossier de la  
20 SHDM et de Faubourg Contrecoeur.

21 R. Oui, je crois que oui. C'est ça.

22 Q. **[110]** Ce rapport-là a été commandé par la Ville de  
23 Montréal en août deux mille huit (2008) et a été  
24 déposé en avril deux mille neuf (2009).

25 R. Oui, je crois que oui. Je ne me rappelle pas les

1           dates exactes, là, oui.

2       Q. **[111]** O.K. Madame Blanchette, s'il vous plaît, à  
3           l'onglet 40, 40.1 et 40.2. Si vous me donnez deux  
4           petites minutes pour me retrouver... Alors, il  
5           s'agit d'un message vocal qui a été laissé sur la  
6           boîte vocale de monsieur Michel Doyon en date du  
7           cinq (5) février deux mille neuf (2009), juste  
8           avant le dépôt du rapport dans Faubourg  
9           Contrecoeur, alors que vous... Vous étiez à  
10          l'emploi de Dessau, à ce moment-là, au mois de  
11          février deux mille neuf (2009), c'est exact?

12       R. Février deux mille neuf (2009), oui.

13       Q. **[112]** Oui. Alors, si on peut faire jouer la bande  
14          et mettre à l'écran, s'il vous plaît, le transcript  
15          qui se trouve à l'autre onglet.

16

17           ÉCOUTE D'UN MESSAGE VOCAL DU 5 FÉVRIER 2009

18

19          Alors pouvez-vous m'expliquer, Monsieur Zampino, la  
20          raison de cet appel à monsieur Doyon?

21       R. Il me semble que le transcript parle de lui-même.

22       Q. **[113]** Alors, expliquez-moi d'abord ce qui n'est pas  
23          dans le transcript, pourquoi vous avez pensé à lui  
24          à ce moment précis?

25       R. Ce n'est pas compliqué. Moi je connaissais très

1 bien Michel Doyon, j'ai travaillé avec lui à la  
2 Ville de Montréal de deux mille un (2001), de deux  
3 mille deux (2002) à deux mille huit (2008) jusqu'à  
4 mon départ. J'avais toujours une excellente  
5 relation avec lui. Je sais que le poste de  
6 vérificateur général à la Ville de Montréal a une  
7 durée de sept ans. Alors, il était arrivé à la fin  
8 de son mandat. Moi je suis...

9 Q. **[114]** Il est arrivé à quel moment à la Ville de  
10 Montréal?

11 R. Bien je pense que c'est le premier vérificateur  
12 général qu'on a embauché, alors, c'est en deux  
13 mille deux (2002) je crois, je sais que son mandat  
14 terminait dans les mois qui suivaient. D'ailleurs,  
15 d'ailleurs, ils ont embauché un nouveau  
16 vérificateur général, son nom m'échappe, l'année,  
17 l'année qui a suivi. Ce qui confirme qu'il avait  
18 terminé son mandat.

19 Alors, je suis chez Dessau, je parle à mes  
20 patrons, il n'y avait pas de poste de vérificateur  
21 interne. Alors, je voulais regarder l'ensemble  
22 évidemment du volet vérification interne chez  
23 Dessau et j'ai pensé, j'ai pensé appeler Michel  
24 Doyon pour deux raisons. Dans un premier temps  
25 peut-être pour m'aider ou me conseiller sur la

1 façon qu'on pouvait structurer ça.

2 Et dans un deuxième temps, voir si lui  
3 avait intérêt à jouer un rôle de transition ou un  
4 rôle permanent. Je savais très bien, connaissant  
5 Michel Doyon qu'il était en fin de carrière. Alors,  
6 c'est fort probablement pas quelqu'un qui aurait,  
7 qui aurait accepté un poste à long terme. Il a fait  
8 une carrière chez Bell Canada avant qu'il est  
9 arrivé à la Ville de Montréal. Alors...

10 Q. **[115]** Est-ce qu'il vous a retourné votre appel?

11 R. Non. Il ne m'a pas retourné l'appel et je l'ai  
12 croisé peu de temps après dans un restaurant, je  
13 crois au centre-ville.

14 Q. **[116]** Le Latini, est-ce que c'est possible?

15 R. Ah, ça se peut que c'est le Latini, je l'ai, je  
16 l'ai croisé et puis je suis allé le saluer et puis  
17 j'ai dit : « Michel, je t'avais laissé un message,  
18 est-ce que tu avais eu mon message ». Dans un  
19 premier temps je pensais peut-être il n'avait pas  
20 eu mon message, c'est pour ça qu'il ne m'a pas  
21 rappelé. Et puis il a dit, il a dit : « Oui, j'ai  
22 eu ton message, mais... », je ne me rappelle pas  
23 exactement les mots, mais il m'a dit : « Laisse  
24 faire ou je ne suis pas intéressé, etc. », j'ai dit  
25 « Parfait, ça va ». Alors, c'était, il n'y avait

1 rien d'autre de...

2 Q. **[117]** Si je vous suggère que monsieur Doyon  
3 mentionne que vous l'avez malgré tout rappelé à  
4 deux reprises par la suite, est-ce que c'est exact?

5 R. Je ne peux pas l'exclure. Alors est-ce que, vu  
6 qu'il ne m'avait pas appelé, je l'ai rappelé.

7 Q. **[118]** Non, suite, suite à la rencontre au  
8 restaurant Latini tel que vous venez de la relater,  
9 si je vous suggère qu'il nous mentionne que vous  
10 l'avez rappelé à deux reprises à cet effet-là. Je  
11 vous demande juste si c'est exact?

12 R. Honnêtement, je n'ai pas de souvenir de ça. Si je  
13 l'aurais appelé j'aurais plus pensé que je l'aurais  
14 appelé avant de le croiser au restaurant parce  
15 qu'il ne m'avait pas rappelé, mais je ne peux pas  
16 l'exclure. Si vous me dites qu'il vous dit que je  
17 l'ai appelé à deux reprises après, je ne peux pas  
18 l'exclure, je n'ai pas de souvenir vraiment de ça.

19 Q. **[119]** Est-ce que monsieur Doyon vous avait déjà  
20 mentionné qu'à partir de décembre, là on est en  
21 deux mille sept (2007), deux mille six (2006), non,  
22 on est en deux mille neuf (2009), deux mille huit  
23 (2008), à partir de décembre deux mille huit  
24 (2008), pardon, il avait commencé à recevoir des  
25 informations concernant des choses inappropriées

1 dans les compteurs d'eau. Est-ce qu'il vous avait  
2 fait part de ça?

3 R. En décembre deux mille huit (2008).

4 Q. **[120]** Est-ce que monsieur Doyon vous a déjà fait  
5 part du fait qu'en décembre deux mille huit (2008),  
6 avez-vous eu une conversation à cet effet-là avec  
7 monsieur Doyon, qu'à partir de décembre deux mille  
8 huit (2008) des informations entraient déjà à  
9 l'hôtel de ville concernant le dossier des  
10 compteurs d'eau?

11 R. Mais c'est impossible, moi j'ai quitté en juillet  
12 deux mille huit (2008).

13 Q. **[121]** Donc, vous n'avez pas eu d'autres contacts  
14 entre le moment de votre départ et cet appel  
15 téléphonique là avec monsieur Doyon, c'est ça?

16 R. Non.

17 Q. **[122]** O.K. Et cet appel-là qui est en plein coeur  
18 de la rédaction de son rapport dans Faubourg  
19 Contrecoeur, est-ce que ça a un lien?

20 R. Bien, pas du tout. Pas du tout. Moi j'étais chez  
21 Dessau, je savais qu'il quittait la Ville de  
22 Montréal et puis je l'ai connu comme un excellent  
23 vérificateur général. J'ai demandé s'il voulait  
24 prendre un mandat ou quelconque pour nous assister  
25 dans la, dans la création d'une nouvelle unité.

1 Dessau n'avait pas de poste de vérification  
2 interne, alors j'ai cru bon de l'appeler. On  
3 appelle les personnes qu'on connaît. Il n'y avait  
4 pas d'arrière-pensée là, je ne sais pas pourquoi  
5 qu'on peut relier ça avec le dossier de la SHDM,  
6 aucunement.

7 Q. **[123]** Aviez-vous déjà discuté avec monsieur  
8 Fillion... pas monsieur Fillion, mais monsieur  
9 Doyon, pardon, au moment où vous étiez en poste, à  
10 la Ville de Montréal, de son avenir, après son  
11 mandat de sept ans?

12 R. Au moment où il était à la Ville...

13 Q. **[124]** Au moment où vous étiez tous les deux en  
14 poste en même temps, à la Ville de Montréal, aviez-  
15 vous déjà eu des discussions avec monsieur Doyon  
16 sur ce qu'il entendait faire à la fin de son mandat  
17 de sept ans?

18 R. Je n'ai aucun souvenir. Est-ce que je l'ai fait sur  
19 une base amicale, parce que je sais qu'il partait,  
20 mais du moment où j'étais encore à la Ville de  
21 Montréal, moi, je ne savais pas où j'allais  
22 atterrir, là, je ne sais pas si... Écoutez, la  
23 personne s'en va, est-ce que ça se peut que je lui  
24 aie dit: « Avez-vous l'intention de prendre une  
25 retraite »? Ça se peut, mais l'impression que j'ai,

1 c'est que Michel Doyon avait fait une longue  
2 carrière à Bell Canada, il avait pris un mandat de  
3 sept ans comme vérificateur général à la Ville de  
4 Montréal et j'avais comme l'impression qu'il s'en  
5 allait à la retraite, là, c'est un peu le souvenir  
6 que j'ai de mes discussions avec lui. Mais ce n'est  
7 pas une personne avec qui... bon, on partageait  
8 beaucoup nos vies privées, alors, c'est...  
9 Honnêtement, là, je n'ai pas de souvenir d'avoir  
10 discuté de ça, autre que de façon extrêmement  
11 informelle, là. Quand quelqu'un quitte, on peut  
12 poser la question : « Vous prenez une retraite?  
13 Vous allez faire quoi? » et caetera, là, mais je  
14 n'ai réellement pas de souvenir.

15 Q. **[125]** Et après le refus de monsieur Doyon, de votre  
16 poste, avez-vous pensé à quelqu'un d'autre pour ce  
17 poste-là, chez Dessau?

18 R. Je pense qu'on avait affiché des postes chez  
19 Dessau, mais il faut dire que... vous savez qu'est-  
20 ce qui s'est passé ensuite, là, j'ai quitté peu de  
21 temps après, j'ai quitté, je pense, le treize (13)  
22 avril ou le douze (12) avril.

23 Q. **[126]** Effectivement, c'est peu de temps après ça  
24 qu'on a, dans les journaux, commencé à publier, là,  
25 vos présences sur le bateau de monsieur Accurso,

1 c'est exact?

2 R. Exactement.

3 Q. **[127]** Parfait. Je pense que j'ai quelques petites  
4 cotes à attribuer à quelques... Bon, je vais vous  
5 demander de coter le reliquat de l'onglet 5, donc,  
6 tout ce que je n'ai pas mentionné en publication ce  
7 matin, on va vous faire une nomenclature exacte des  
8 pages, Madame, donc, à l'onglet 5, sous une cote  
9 NP, on est rendu où, Madame la greffière? Je vous  
10 fais travailler, là, hein? 59NP?

11 LA GREFFIÈRE :

12 C'est-à-dire qu'on garde la même cote mais on met  
13 59.

14 Me SONIA LeBEL :

15 On met NP?

16 LA GREFFIÈRE :

17 Oui, c'est ça.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Donc, 600...

20 LA GREFFIÈRE :

21 59NP-645.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Bon, alors 59NP-645, l'onglet 5, les feuilles  
24 d'agenda de monsieur Zampino, qui... donc, qui sont  
25 aux pages suivantes. Je vais vous donner le papier

1 à la fin, Madame Blanchette. Page 28, page 30, page  
2 32 à 38, page 41 à 42 et page 47 à 49, vous  
3 comprendrez que je l'ai fait plus pour fins  
4 d'enregistrement.

5

6 59NP-645: Extraits des courriels et de l'agenda  
7 électronique de Frank Zampino entre  
8 2005 et 2008 (Pages 28;30; 32 à 38;41-  
9 42; 47 à 49).

10

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Est-ce que l'engagement pris par monsieur  
13 Zampino...

14 Me SONIA LeBEL :

15 Il n'est pas coté, je l'avais mis sur ma petite  
16 liste de cotes à faire. Il y a l'engagement pris  
17 par monsieur Zampino d'apporter toute preuve de  
18 paiement de son voyage en Floride pour le vingt-  
19 huit (28) mars deux mille huit (2008).

20 R. Le vingt (20) mars.

21 Q. **[128]** Vingt (20) mars? On est en mars deux mille  
22 huit (2008), on sait de quel voyage on parle, donc,  
23 le vingt (20) mars deux mille huit (2008), que ce  
24 soit l'allée, le retour, l'hôtel, donc, ce que vous  
25 avez comme preuve de paiement de votre voyage à ce

1 moment-là. On parle de quel numéro d'engagement?

2 LA GREFFIÈRE :

3 59E-40.

4

5 59E-40 Engagement du témoin de vérifier tout type  
6 de factures pour retracer une preuve de  
7 paiement du voyage en Floride le 20 mars  
8 2008 et de tenir informé les procureurs de  
9 la Commission de ses démarches dans un  
10 délai de 5 jours.

11

12 Me SONIA LeBEL :

13 Donc, Madame la Présidente, est-ce que vous voulez  
14 qu'on lui donne un délai?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Est-ce que le même délai qu'on vous avait donné  
17 pour... je pense que c'était lundi prochain?

18 Me SONIA LeBEL :

19 Oui, mais on peut peut-être lui donner cinq jours à  
20 partir d'aujourd'hui, est-ce que ça vous va?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [129] Qu'est-ce que vous pensez qui serait  
23 raisonnable pour vous?

24 R. Ça dépend de la rapidité avec laquelle les  
25 compagnies de cartes de crédit peuvent répondre,

1           parce qu'il va falloir que je m'adresse à eux.

2           Me SONIA LeBEL :

3           Q. **[130]** Alors, je vais peut-être vous demander de  
4           prendre l'engagement de peut-être dans les cinq  
5           jours nous donner des nouvelles...

6           R. Oui.

7           Q. **[131]** ... de ses démarches et par la suite, on  
8           pourra s'arranger avec les procureurs de la  
9           Commission pour la suite, si vous permettez,  
10          Madame?

11          LA PRÉSIDENTE :

12          Ça me convient. Est-ce que ça vous va, Maître  
13          Sheppard?

14          Me CLAUDE ARMAND SHEPPARD :

15          Ça me convient, mais tant qu'on est sur la question  
16          des engagements, il y avait un engagement hier de  
17          fournir des documents pour aujourd'hui. Ces  
18          documents ont été fournis, j'aimerais bien qu'ils  
19          soient déposés.

20          Me SONIA LeBEL :

21          J'ai mentionné tout à l'heure en publication que je  
22          les avais reçus, je vais quand même prendre le  
23          temps de les examiner. J'ai même pris la peine de  
24          mentionner que, pour les engagements, tout allait  
25          bien, que j'avais reçu les documents, mais je n'ai

1 pas eu la chance de les examiner, donc ils vont  
2 être effectivement déposés. Et j'ai pris la peine  
3 de le mentionner en publication tantôt pour  
4 m'assurer qu'on avait compris que cet engagement-  
5 là, suite à la demande de se rencontrer entre  
6 maître Sheppard et moi, avait été rempli.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Par contre, il y a des démarches pour moi à faire  
11 avant de les déposer, Madame.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Alors, nous avons également... donc j'ai coté  
16 l'onglet... la transcription et l'audio du message,  
17 donc 40.1 et 40.2. Nous allons être rendu donc à  
18 l'onglet 40.1 qui est, je pense, l'audio, si je ne  
19 me trompe pas, 59NP-646...

20 LA GREFFIÈRE :

21 .1? .1?

22 Me SONIA LeBEL :

23 ... pour le 40.1 qui est l'audio du message laissé  
24 sur la boîte vocale de monsieur Doyon.

25

1 59NP-646.1 : Message vocal de Frank Zampino à  
2 Michel Doyon du 5 février 2009  
3

4 Ensuite, pour ce qui est de la transcription  
5 l'accompagnant, qui se trouve à l'onglet 40.2, je  
6 vais vous demander de coter sous la cote 59...

7 LA GREFFIÈRE :

8 Je peux vous suggérer .2, .1 et .2, vu que...

9 Me SONIA LeBEL :

10 Bien, suggérez-moi-le et je vais l'accepter.

11 LA GREFFIÈRE :

12 C'est beau.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Donc, 59-646.1 pour l'audio et 59-646.2, ça fait  
15 bien du sens, pour la transcription.

16 (15:22:03)  
17

18 59NP-646.2 : Transcription du message vocal de  
19 Frank Zampino à Michel Doyon du 5  
20 février 2009  
21

22 Q. **[132]** Donc, un autre aspect que j'aimerais aborder  
23 avec vous, Monsieur Zampino. Mon confrère monsieur  
24 Houle, dans sa dernière question l'a abordé  
25 brièvement. Je vais vous poser quelques questions,

1 j'avais l'intention de le faire maintenant.

2 Monsieur Pagliarulo a témoigné devant la  
3 Commission, il a mentionné que, en faisant un lien  
4 avec Faubourg Contrecoeur, mais en faisant un lien  
5 avec monsieur Catania, il a mentionné que vous avez  
6 reçu, de monsieur Catania, trois types de cadeaux,  
7 si je peux les appeler ainsi. Je vous les énumère  
8 et je vais vous donner l'occasion d'y répondre.

9 Le premier type de cadeau, selon monsieur  
10 Elio Pagliarulo, que vous auriez reçu est trois  
11 cent mille dollars (300 000 \$) que vous avez reçu  
12 en trois visites au 357C. Ensuite, il a mentionné  
13 qu'il avait refait votre cuisine. Vous avez déjà  
14 répondu à cette affirmation-là ce matin. Et il a  
15 mentionné également que, en termes de retour compte  
16 tenu de votre contribution et de votre aide - et ce  
17 sont... c'est le témoignage de monsieur Pagliaro  
18 là... Pagliarulo. Pardon. Il y avait l'échange ou  
19 la promesse de vente d'un terrain que vous  
20 deviez... votre frère devait recevoir un terrain  
21 dans le cadre du Faubourg Contrecoeur à un prix  
22 avantageux, naturellement, en échange de vos  
23 services, mais que cette entente-là avait  
24 finalement échoué.

25 On ne reviendra pas sur la cuisine, vous

1           avez déjà fait vos commentaires. Pour ce qui est du  
2           trois cent mille dollars (300 000 \$) en trois  
3           visites, qu'est-ce que vous avez à dire?

4           R. Je n'ai jamais reçu de l'argent de la part de Paolo  
5           Catania, ni dans le dossier de Contrecoeur ou tout  
6           autre, tout autre dossier.

7           Q. **[133]** J'en ai peut-être encore pour un petit bout  
8           de temps, je pense que peut-être une vingtaine de  
9           minutes. Je pense qu'on va pouvoir terminer  
10          l'après-midi. J'aurais peut-être besoin de prendre  
11          une pause pour faire une vérification, si vous  
12          permettez. Peut-être pas de la longueur habituelle,  
13          mais d'une dizaine...

14          LA PRÉSIDENTE :

15          Quinze (15) minutes?

16          Me SONIA LeBEL :

17          Une quinzaine de minutes, oui.

18          LA PRÉSIDENTE :

19          Parfait.

20          Me SONIA LeBEL :

21          Et on pourra terminer après ça la journée avec  
22          monsieur Zampino.

23          SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24          REPRISE

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Vous êtes toujours sous le même serment.

3 (15:46:06)

4 Me SONIA LeBEL :

5 Merci.

6 R. Merci.

7 Q. **[134]** Donc, juste pour reprendre le fil d'avant la  
8 pause, je vous faisais état de trois affirmations  
9 faites par monsieur Pagliarulo. Donc, la première  
10 étant la cuisine, on en a parlé avant... en  
11 publication. La seconde était la somme de trois  
12 cent mille dollars (300 000 \$) remise en trois  
13 versements au 357C, vous avez déjà fait votre  
14 commentaire. Et j'en étais au fait qu'un terrain  
15 aurait été promis dans le cadre de vos... selon  
16 monsieur Pagliarulo, dans le cadre de vos actions  
17 dans Faubourg Contrecoeur à votre frère. Est-ce que  
18 cette affirmation-là, elle est exacte?

19 R. Non, elle est totalement fausse.

20 Q. **[135]** Donc, monsieur Catania, il n'y avait pas  
21 d'entente entre vous et monsieur Catania de fournir  
22 à votre frère un terrain à un prix avantageux dans  
23 Faubourg Contrecoeur.

24 R. Il n'y a jamais eu une entente semblable. Mon frère  
25 n'a pas de terrain dans le Faubourg Contrecoeur et

1 je n'ai jamais demandé à monsieur Catania une  
2 faveur dans ce sens-là.

3 Q. **[136]** O.K. Est-ce que vous connaissez la compagnie  
4 Soldera?

5 R. Oui.

6 Q. **[137]** Et la compagnie Soldera, si je comprends  
7 bien, est une compagnie qui fait de la construction  
8 dans le domaine privé?

9 R. Oui, surtout dans ce qu'on appelle du « custom »  
10 là. Ils ont déjà fait des... ils ont déjà fait  
11 quelques petits projets, je pense, industriels ou  
12 de cottage, mais spécifiquement ils se spécialisent  
13 dans du « custom built », des maisons sur mesure.

14 Q. **[138]** Ils ont fait quelque chose pour vous?

15 R. Oui, ils ont construit ma maison à... mon père les  
16 a accompagnés, qui était contracteur dans le temps  
17 là, c'est ça.

18 Q. **[139]** En deux mille deux (2002), la maison... votre  
19 maison en deux mille deux (2002), deux mille trois  
20 (2003)?

21 R. Deux mille deux (2002), deux mille trois (2003), je  
22 pense, c'est ça.

23 Q. **[140]** O.K. La maison que vous habitez actuellement.  
24 Je suis désolée.

25 R. Oui.

1 Q. **[141]** Oui. Et c'est la maison donc où on faisait  
2 allusion par rapport à la cuisine ce matin, c'est  
3 exact?

4 R. Oui, cette fameuse cuisine qui n'a jamais été  
5 changée.

6 Q. **[142]** Parfait. La compagnie Soldera, fait-elle des  
7 affaires avec votre père ou votre frère dans sa  
8 compagnie actuelle?

9 R. Dans la compagnie actuelle, non.

10 Q. **[143]** Avec votre père à l'époque de la construction  
11 de votre maison?

12 R. Est-ce qu'elle a fait des affaires avec mon... la  
13 compagnie de mon père dans le passé? Ça, je  
14 l'ignore. La compagnie de mon père a cessé, je  
15 pense, dans les années... dans les années quatre-  
16 vingt (80). Je sais que Soldera Construction date  
17 quand même depuis un certain temps, c'est son père  
18 qui avait la compagnie avant. Alors, j'ignore là  
19 s'il y avait des... des affaires entre ces deux  
20 compagnies avant, mais pas avec la compagnie de mon  
21 frère actuellement.

22 Q. **[144]** Pas avec la compagnie de votre frère  
23 actuellement. Est-ce que Soldera, à votre  
24 connaissance, fait des affaires avec votre frère?

25 R. S'il fait des... mon frère avait une compagnie où

1 il a déjà fait de la gérance de projet pour Soldera  
2 Construction.

3 Q. **[145]** O.K. Je vais vous demander, Madame  
4 Blanchette, s'il vous plaît, de nous amener à  
5 l'onglet 46, je vais résumer. C'est un document qui  
6 porte... qui comporte plusieurs pages, Monsieur  
7 Zampino, je vous le résume.

8 En date du onze (11) mai deux mille sept  
9 (2007), il y a eu une offre d'achat pour vingt (20)  
10 lots au Faubourg Contrecoeur avec Construction  
11 Soldera. Cette offre d'achat comportait un prix de  
12 vente au pied carré de vingt-sept dollars (27 \$) le  
13 pied carré et cette offre d'achat était pour des  
14 lots au Faubourg Contrecoeur. Est-ce que vous avez  
15 été au courant de cette transaction-là entre  
16 Soldera et Catania, je crois?

17 R. De cette transaction-là! Non.

18 Q. **[146]** Avez-vous participé à cette transaction ou  
19 avez-vous discuté de cette transaction-là avec...  
20 entre Soldera et la compagnie de monsieur Catania à  
21 l'époque?

22 R. Non, pas du tout.

23 Q. **[147]** O.K. Et ça ne fait pas référence à ce que  
24 monsieur Pagliarulo disait?

25 R. Pas du tout.

1 Q. **[148]** O.K.

2 R. C'est... c'est la compagnie Soldera que je connais,  
3 évidemment, et...

4 Q. **[149]** Et vous n'êtes pas au courant de cette  
5 transaction-là.

6 R. De cette transaction-là, non.

7 Q. **[150]** Parfait. Je vais vous demander l'onglet 45,  
8 Madame Blanchette, s'il vous plaît. En date du  
9 quatorze (14) mai deux mille sept (2007), nous  
10 avons obtenu un chèque de votre part qui aurait été  
11 fait à l'ordre de votre frère pour cent mille  
12 dollars (100 000 \$), quatorze (14) mai deux mille  
13 sept (2007). On voit que ça sort de votre compte  
14 conjoint avec votre femme. On a quand même oblitéré  
15 les numéros de compte là, je pourrai... on pourra  
16 vous montrer éventuellement l'original, mais  
17 Giuseppe Zampino étant votre frère, à l'ordre de  
18 cent mille dollars (100 000 \$). Est-ce que vous  
19 pouvez nous dire pourquoi ce prêt-là à votre frère?

20 R. Mon frère avait une compagnie en construction et  
21 puis il cherchait... il cherchait des projets de  
22 développement. Il voulait, dans cette période-là  
23 également, acheter une propriété à revenus, la  
24 rénover, la transformer en condo et la vendre.  
25 Alors, il m'a demandé un prêt, c'est ce que je lui

1 ai fait à cette période-là et ce prêt a été  
2 remboursé peu de temps après.

3 Q. **[151]** Est-ce que monsieur Zampino votre frère a  
4 fait un lien avec ce prêt-là et l'offre d'achat qui  
5 était... parce qu'il était de trois jours précédant  
6 là, du onze (11) mai deux mille sept (2007), entre  
7 Soldera et Catania?

8 R. Ça, je ne peux pas vous le dire.

9 Q. **[152]** O.K. Je vais vous demander, Madame  
10 Blanchette, s'il vous plaît, le document précédent,  
11 il y a également un prêt à Giuseppe Zampino de la  
12 part de votre père, je crois, Antonio, à l'ordre de  
13 soixante-quinze mille dollars (75 000 \$). Est-ce  
14 que vous savez pourquoi ce prêt-là?

15 R. Ça, c'est un prêt de... vous dites de mon père à...

16 Q. **[153]** Bien, c'est un chèque de soixante-quinze  
17 mille dollars (75 000 \$)...

18 R. O.K.

19 Q. **[154]** ... de votre père à votre frère, en date du  
20 dix (10) mai deux mille sept (2007).

21 R. Alors, la seule chose que je peux dire, c'est que  
22 mon frère s'est adressé à mon père pour lui  
23 demander... lui demander... Il se lançait en... il  
24 se lançait en affaire dans ces années-là et il lui  
25 a demandé de l'argent pour pouvoir investir. Alors,

1           ça doit être pour cette raison.

2           Q. [155] Et est-ce que...

3           R. Mais, je ne peux pas, évidemment, présumer des  
4           discussions qu'il a eues avec mon père.

5           Q. [156] Et en votre présence ou à votre connaissance,  
6           est-ce qu'il y a un lien qui a été fait par votre  
7           frère par rapport à Soldera et Paolo Catania?

8           R. À ma connaissance, non. Je sais que monsieur...  
9           c'est-à-dire mon frère m'avait dit déjà, dans le  
10          passé, que Soldera Construction s'intéressait à  
11          l'acquisition de terrains dans le domaine privé, de  
12          Soldera. Je lui avais dit... Il m'avait parlé d'un  
13          prix qu'on lui avait dit, que j'ai trouvé que  
14          c'était complètement exagéré. Je lui ai dit que  
15          c'est abusif, ce qui est demandé, et qu'il devrait  
16          suggérer à monsieur Soldera de ne pas s'embarquer  
17          là-dedans.

18          Q. [157] O.K. Mais particulièrement par rapport à ces  
19          deux chèques-là, est-ce qu'il y a un lien qui a été  
20          fait par votre frère en rapport avec Soldera  
21          Construction ou l'achat de lots à Faubourg  
22          Contrecoeur?

23          R. Moi je ne peux pas le savoir. Il m'a demandé un  
24          prêt de cent mille dollars (100 000 \$)...

25          Q. [158] Parfait.

1 R. ... que je lui ai fait, pour des projets  
2 d'acquisition, mais je... Il ne m'a pas parlé  
3 d'aucun lien avec aucun projet en particulier. Il  
4 me parlait spécifiquement de vouloir acheter une  
5 propriété à revenus qu'il allait rénover. C'est ce  
6 qu'il m'avait dit.

7 Q. **[159]** O.K. Donc, on a soixante-quinze mille  
8 (75 000) de votre père le dix (10) mai, quatorze  
9 mille (14 000) de vous... cent mille (100 000),  
10 pardon, de vous, le quatorze (14) mai. J'aimerais  
11 qu'on aille au dernier document du même onglet,  
12 Madame Blanchette, et là on a un chèque de cent  
13 soixante-quinze mille dollars (175 000 \$) de la  
14 part de votre frère à Soldera Construction,  
15 quelques jours après l'entente d'achat conclu entre  
16 Soldera, l'offre d'achat conclue entre Soldera et  
17 Paolo Catania. Est-ce qu'on vous a expliqué s'il y  
18 avait un rapport avec les terrains du Faubourg  
19 Contrecoeur?

20 R. Bien, c'est la même question. Moi, on ne m'a jamais  
21 expliqué que ce prêt devait servir à rembourser ou  
22 à payer Soldera Construction pour des terrains de  
23 Faubourg Contrecoeur.

24 Q. **[160]** Donc, avez-vous eu déjà des discussions ou  
25 des... avec qui que ce soit, d'achat, justement, de

1 terrains sur Faubourg Contrecoeur? Avec quelqu'un.  
2 Est-ce que vous avez déjà parlé d'achat de terrains  
3 par rapport à Faubourg Contrecoeur? Je ne parle pas  
4 de l'achat de la Ville et de la transaction de la  
5 Ville. Je parle une fois que les lots sont entre  
6 les mains de Catania, tel que le démontre l'offre  
7 d'achat entre Soldera et Catania, d'achat de  
8 terrains avec quelqu'un?

9 R. La seule personne, je vous répète, c'est mon frère,  
10 m'avait dit que Soldera Construction s'intéressait  
11 au volet privé pour acheter quelques terrains. Je  
12 sais que mon frère et monsieur Soldera étaient à  
13 une activité de financement où ils ont demandé à  
14 monsieur Trépanier de leur présenter monsieur  
15 Catania, qui avait acquis les terrains, et peu de  
16 temps après, mon frère m'avait dit que Soldera  
17 s'est fait parler d'un prix de trente dollars  
18 (30 \$) le pied carré. Moi j'ai tout simplement dit,  
19 comme n'importe quel frère dit à son jeune frère,  
20 « C'est abusif. Dis à monsieur Soldera qu'il ne  
21 devrait pas toucher à ça. Payer trente dollars  
22 (30 \$) le prix... trente dollars (30 \$) le pied  
23 carré pour du terrain, c'est... »

24 Q. **[161]** Par rapport à Faubourg Contrecoeur et Paolo  
25 Catania?

1 R. Pardon?

2 Q. **[162]** Cette discussion-là, de trente dollars (30 \$)  
3 le pied carré, concerne Faubourg Contrecoeur et  
4 Paolo Catania?

5 R. Ce que j'ai compris, je répète, c'est que mon frère  
6 me dit que Soldera, suite à cette, soit une  
7 rencontre ou une discussion qu'ils avaient eue avec  
8 Paolo Catania, parlait d'un prix de vente, pour le  
9 volet privé, de trente dollars (30 \$) le pied  
10 carré.

11 Q. **[163]** Mais je ne comprends pas, Monsieur Zampino.  
12 Quand j'ai commencé la conversation...  
13 l'interrogatoire avec vous, et j'ai commencé par  
14 vous parler de l'offre d'achat entre Soldera et  
15 Paolo Catania pour Faubourg Contrecoeur, vous  
16 m'avez dit que vous n'en aviez jamais entendu  
17 parler. Et là, tout à coup, vous avez une  
18 discussion avec votre frère sur trente piastres  
19 (30 \$) le pied carré.

20 R. Non. Non, ce n'est pas ça.

21 Q. **[164]** Non?

22 R. Non. Ce n'est pas ça du tout.

23 Q. **[165]** Excusez-moi. O.K. Parce que...

24 R. Vous me montrez... Vous me montrez une offre  
25 d'achat que fait...

1 Q. **[166]** Sol...

2 R. ... Soldera Construction...

3 Q. **[167]** À Paolo Catania.

4 R. ... à Paolo Catania.

5 Q. **[168]** Et quand je vous l'ai montré, vous n'aviez  
6 pas de notion de ça.

7 R. Non. Et je vous réponds que je ne suis pas au  
8 courant que Soldera Construction fait une offre à  
9 Paolo Catania. C'est ça que je vous dis. C'était ça  
10 ma réponse.

11 Q. **[169]** O.K. Et vous n'êtes pas au courant s'il y a  
12 un lien entre votre frère et cette transaction-là.

13 R. Au moment où mon frère me demande de lui prêter  
14 cent mille dollars (100 000 \$), il me dit que c'est  
15 pour des acquisitions, c'est, d'abord et avant  
16 tout, il regardait pour l'achat d'un immeuble à  
17 revenus qu'il voulait rénover. Ce n'était pas pour,  
18 ni Soldera Construction, ni le Faubourg  
19 Contrecoeur. C'est ça que je vous dis, là.

20 Q. **[170]** O.K. On apprend de l'offre... On apprend par  
21 la suite, à l'onglet 48, que le dix-sept (17)  
22 octobre deux mille sept (2007), l'offre d'achat  
23 entre Soldera et Paolo Catania a été résiliée. Je  
24 vais vous demander de nous amener au relevé de  
25 compte... Un chèque, pardon, qui est déposé... Il y

1 a un chèque, pardon, qui est déposé dans le compte  
2 de votre frère le deux (2) novembre deux mille sept  
3 (2007), le cent soixante-quinze mille dollars  
4 (175 000 \$) qui semble revenir. Est-ce que votre  
5 frère vous en a parlé, à ce moment-là? Est-ce qu'il  
6 a fait, à ce moment-là, un lien avec Faubourg  
7 Contrecoeur/Soldera, et la résiliation de l'offre  
8 d'achat entre les deux?

9 R. Pas du tout. Pas du tout. Je sais que mon frère a  
10 fini par rembourser le prêt que je lui avais fait.  
11 Je ne me rappelle pas en quelle année, mais il me  
12 l'avait remboursé.

13 Q. **[171]** Donc, vous n'êtes pas au courant si le fait  
14 que le cent soixante-quinze mille (175 000), en  
15 tout cas une somme qui revient de Soldera, le deux  
16 (2) novembre deux mille sept (2007), qui est dans  
17 les jours qui suivent la résiliation de l'offre  
18 d'achat, a un lien quelconque avec ça. Ça, vous  
19 n'avez pas eu de discussion avec votre frère à cet  
20 effet-là.

21 R. Là vous parlez du chèque qui part de Ca...

22 Q. **[172]** Je pars du fait que le deux (2) novembre...  
23 Je parle du fait que le deux (2) novembre deux  
24 mille sept (2007), votre frère reçoit la somme de  
25 cent soixante-quinze mille dollars (175 000 \$), et

1 du fait que le dix-sept (17) octobre deux mille  
2 sept (2007), l'offre d'achat entre Soldera et  
3 Faubourg Con... Paolo Catania, pour les lots sur  
4 Faubourg Contrecoeur, est résiliée.

5 R. Oui.

6 Q. **[173]** Est-ce que vous avez eu une conversation  
7 concernant ce fait-là avec votre frère?

8 R. Jamais. Jamais.

9 Q. **[174]** Avez-vous eu une conversation avec une autre  
10 personne sur cet achat de terrain-là?

11 R. Non.

12 Q. **[175]** Que votre frère?

13 R. Non. Pas à ma connaissance.

14 Q. **[176]** Je vous amène, Madame Blanchette, s'il vous  
15 plaît, à l'onglet 47. L'onglet 47 comporte les  
16 conversations qui ont été déposées par l'avocat de  
17 Bernard Poulin dans le cadre de la poursuite qui a  
18 été faite à André Noël sous P-5, j'en profite parce  
19 qu'on est en non-publication pour en parler. Il y  
20 a, il y a dans ce lot-là une conversation, un  
21 transcript de conversation entre Bernard Trépanier  
22 et Frank Zampino, c'est le transcript qui a été  
23 déposé par l'avocat à l'époque. Alors, je lis...

24 (15:59:30)

25

1 Me CLAUDE ARMAND SHEPPARD :

2 Si vous permettez, je ne vais pas perdre le temps  
3 de la Commission, je soulève les mêmes objections,  
4 les mêmes arguments qui ont été présentés par  
5 maître Rock il n'y a pas si longtemps, pour les  
6 mêmes raisons, je m'objecte à la production de  
7 cette pièce et de ces conversations.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je prends votre objection sous réserve. Pour quels  
10 motifs?

11 Me SONIA LeBEL :

12 Les mêmes motifs?

13 Me CLAUDE ARMAND SHEPPARD :

14 Exactement les... au lieu de tout répéter et  
15 invoquer, vous citer la jurisprudence, je fais  
16 mienne toutes les observations de maître Rock.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[177]** Donc, vous allez me permettre de lire le  
19 transcript, il y a un transcript complet, mais je  
20 vais aller au passage qui m'intéresse. Donc, BT  
21 étant Bernard Trépanier, FZ étant Frank Zampino.  
22 Alors, si je passe tout de suite au paragraphe qui  
23 commence par : « J'ai eu un appel à cinq heures  
24 trente (5 h 30) ».

25 Bernard Trépanier :

1 J'ai eu l'appel à cinq heures trente  
2 (5 h 30), mon ami m'a appelé, il dit  
3 j'aimerais que tu me rappelles dès que  
4 tu pourras. Dès que je suis arrivé  
5 chez nous, j'ai appelé il m'a dit,

6 il y a une portion d'incompréhensible

7 Très bien. Merci. Ça a bien été.

8 C'était plus long que ça au moins je  
9 suis sûr que ça va bien. Le restant  
10 bien j'attends notre réunion. Il y a  
11 des petites affaires, mais t'as réglé  
12 ça. Je passe à trois heures (3 h 00).

13 Frank Zampino :

14 Oui, oui, j'ai mis Claude Léger puis  
15 Martial Fillion sur le téléphone là.  
16 On va finir par s'entendre. J'ai fait  
17 une rencontre de l'état-major. Je vais  
18 demander à Claude Léger d'être là  
19 peut-être au début de semaine. Je vais  
20 demander à Paolo Catania de venir.  
21 Claude, Martial, Robert Cassius de  
22 Linval, les avocats, etc. Moi je  
23 n'aime pas laisser traîner les  
24 affaires. On va régler ça vite.

25 Est-ce que ça parlait de financement? La rencontre

1 que vous planifiez avec tous les protagonistes que  
2 je viens de nommer, concernait-elle du financement  
3 pour Union Montréal?

4 R. Non.

5 Q. **[178]** Alors, pourquoi vous en discutez avec Bernard  
6 Trépanier?

7 R. Madame la Présidente, c'est une discussion qui date  
8 de quand, j'ai, j'essaie de me mettre dans le  
9 contexte de cette réunion.

10 Q. **[179]** Alors, sans avoir la date, parce qu'on n'a  
11 pas la date de cette discussion, est-ce que ça vous  
12 dit quelque chose? On parle encore d'acteurs  
13 potentiellement du Faubourg Contrecoeur, peut-être  
14 que je me trompe. Mais à tout événement, pourquoi  
15 avez-vous une discussion concernant une réunion de  
16 l'état-major qui comprend toutes ces personnes-là  
17 avec Bernard Trépanier?

18 R. Bon, premièrement si je fais référence à une  
19 réunion de l'état-major, ce sont toutes des  
20 personnes officielles qui sont, qui sont liées au  
21 dossier, il y a Claude Léger, directeur général,  
22 Robert Cassius de Linval.

23 Q. **[180]** Hum, hum?

24 R. Il y a Paolo Catania, il y a...

25 Q. **[181]** Donc, c'est effectivement des acteurs, si je

1           peux me permettre de l'appeler ainsi, de Faubourg  
2           Contrecoeur. Des gens reliés...

3           R. Martial, Claude, je ne sais pas c'est qui, là. J'ai  
4           peut-être répété deux fois Claude.

5           Q. **[182]** Hum, hum?

6           R. Évidemment, je ne peux pas mettre dans le contexte  
7           de pourquoi j'ai dit ça, si j'ai dit ça à Bernard  
8           Trépanier. Il me dit que quelqu'un l'a appelé, un  
9           ami qui l'a appelé. Je n'ai aucune idée qui est cet  
10          ami. Est-ce qu'il fait référence à une de ces  
11          personnes-là...

12          Q. **[183]** O.K.

13          R. ... je n'ai aucune idée, je n'ai pas toute la  
14          conversation.

15          Q. **[184]** Selon vous, vous connaissez bien monsieur  
16          Trépanier?

17          R. Oui.

18          Q. **[185]** Vous vous connaissez bien vous-même j'espère,  
19          vous connaissez ces gens-là, vous êtes d'accord  
20          avec moi qu'à tout événement ce sont des gens qui  
21          avaient un lien avec le dossier de Faubourg  
22          Contrecoeur, ceux qui sont nommés là?

23          R. Ces personnes-là qui sont nommées là...

24          Q. **[186]** Oui?

25          R. ... ont un lien, oui, avec le dossier du Faubourg

1 Contrecoeur.

2 Q. **[187]** Parfait. Alors, pourquoi avez-vous une  
3 discussion avec monsieur Trépanier concernant une  
4 réunion dans les gens de Faubourg Contrecoeur, et  
5 ça c'est le même Bernard qui se retrouve au 357C  
6 pour prendre des cafés...

7 R. Oui, oui.

8 Q. **[188]** ... avec ces gens-là.

9 R. Vous me demandez de spéculer sur le pourquoi j'ai  
10 parlé à...

11 Q. **[189]** Vous n'avez aucun souvenir?

12 R. Bien je n'ai pas beaucoup de souvenir, je ne sais  
13 pas à qui il a parlé. Est-ce qu'il a obtenu une  
14 information de...

15 Q. **[190]** Non, moi je parle de votre souvenir, Monsieur  
16 Zampino?

17 R. Mon souvenir c'est que je ne sais pas pourquoi je,  
18 je dis ça à Bernard Trépanier.

19 Q. **[191]** Parfait. Alors, on continue un peu et je vous  
20 rappelle qu'il y a une affirmation que vous êtes en  
21 lien avec monsieur Catania concernant des terrains  
22 de la part de monsieur Pagliarulo. FZ.

23 Frank Zampino :

24 Dans l'autre, dans la rencontre que tu  
25 fais avec mon frère demain, moi je ne

1                   sais pas le prix que Magri paie, je  
2                   trouve que c'est un peu... on n'avait  
3                   peut-être pas le bon chiffre quand on  
4                   parlait de trente dollars (30 \$) le  
5                   pied carré. Il me semble que c'est un  
6                   peu exagéré avec les services. Mais  
7                   dans le fond il y a une règle, une  
8                   règle de trois là-dedans. Il faut que  
9                   le message soit passé à Paolo que  
10                  minimalement il faudra que ce soit  
11                  inférieur à ce que Magri paie.

12                Est-ce qu'il y a un lien avec le fait que votre  
13                frère par le biais de Soldera achèterait des  
14                terrains à Faubourg Contrecoeur à vingt-sept  
15                dollars (27 \$) le pied carré et que monsieur  
16                Pagliarulo affirme que c'est un retour d'ascenseur  
17                pour votre implication dans Faubourg Contrecoeur?

18                R. Je peux vous affirmer qu'il n'y a pas de retour  
19                d'ascenseur. Il n'y avait pas de faveur pour donner  
20                du terrain ni à mon frère ni à monsieur Soldera  
21                dans ce cas ici. Ce que j'ai vu dans vos documents,  
22                c'est que Soldera fait une offre d'achat. Moi j'ai  
23                une petite information de mon jeune frère qui me  
24                dit qu'il avait entendu que monsieur, par monsieur  
25                Soldera, que le prix qui était demandé était de

1            trente dollars (30 \$) le pied carré. Moi, de toute  
2            façon, c'est mon instinct fraternel, c'est mon  
3            jeune frère, je dis à mon frère : « Fais bien  
4            attention », et là, je vois que je dis même à  
5            monsieur Catania, qui a fort probablement... pas à  
6            monsieur Catania, à monsieur Trépanier qui semble  
7            me dire qu'il a une rencontre avec mon frère et  
8            peut-être avec monsieur Catania pour parler de ce  
9            dossier. Moi, je leur dis : « Ça n'a pas de bon  
10           sens, là ».

11        Q. [192] Mais qu'est-ce que monsieur Trépanier, qui  
12            était directeur du financement d'Union Montréal  
13            fait dans une transaction entre votre frère et  
14            monsieur Catania?

15        R. Je ne peux pas vous le dire. Mon frère s'occupe de  
16            ses propres affaires, moi, je m'occupe des miennes.  
17            Évidemment, je ne peux pas empêcher mon frère, avec  
18            monsieur Soldera, qui sont deux adultes et qui sont  
19            deux personnes en affaires, de voir à faire des  
20            acquisitions du domaine privé, là, moi, ce que...  
21            La seule chose que je peux vous dire, moi, je n'ai  
22            pas d'entente avec monsieur Catania, je n'ai pas  
23            d'entente avec monsieur Soldera, je n'ai pas  
24            d'entente avec monsieur... avec mon frère. Il me  
25            demande si je peux lui prêter cent mille dollars

1 (100 000 \$) pour faire des acquisitions, c'est  
2 quelqu'un qui n'a pas beaucoup de sous, je lui fais  
3 un emprunt, il me rembourse un an ou deux ans plus  
4 tard et le dossier est fini, en ce qui me  
5 concerne...

6 Q. **[193]** Ce qui me trouble, Monsieur Zampino, c'est  
7 que dans cette conversation, c'est vous qui mettez  
8 ce sujet sur le tapis et de plus, vous dites à  
9 monsieur Trépanier: « Il faut que le message soit  
10 passé à Paolo ». De quoi vous vous mêlez à ce  
11 moment-là?

12 R. Bien...

13 Q. **[194]** Alors, qu'on est en plein coeur du Faubourg  
14 Contrecoeur, que vous êtes toujours président du  
15 comité exécutif?

16 R. Et quand vous me dites que c'est moi qui ai initié  
17 cette rencontre, je suis obligé de vous dire que  
18 j'ai, d'abord, je n'ai pas l'écoute, je vois dans  
19 le transcript qu'il y a un début de conversation...

20 Q. **[195]** Êtes-vous en train de douter que Me Demers a  
21 déposé un transcript qui n'est pas adéquat devant  
22 la Cour Supérieure?

23 R. Ce n'est pas ça que je vous dis, là, je vois dans  
24 le transcript qu'on a ici que le début de la  
25 conversation est incompréhensible. Est-ce qu'il y a

1           une autre partie de la rencontre où il me... de la  
2           discussion où il peut me parler de cette affaire-  
3           là? Moi, je ne peux pas, à la face même,  
4           conclure...

5           Q. [196] Prenons pour acquis l'hypothèse que dans le  
6           début de la conversation, ce sujet-là est amené sur  
7           le tapis par monsieur Trépanier. Il n'en est pas  
8           moins que vous dites: « Il faut que le message soit  
9           passé à Paolo Catania ». C'est quoi? Qu'est-ce qui  
10          est de vos affaires là-dedans, là, pourquoi faire  
11          passer un message à Paolo Catania, par Bernard  
12          Trépanier? Pourquoi, si vous êtes si concerné par  
13          votre petit frère, vous ne prenez pas le téléphone,  
14          vous ne parlez pas à Paolo directement?

15          R. Parce que je n'ai pas à parler à Paolo Catania du  
16          dossier de Faubourg Contrecoeur et je n'ai pas, non  
17          plus, à parler à Bernard Trépanier. Mon frère et  
18          monsieur Soldera, je comprends, demandent à  
19          monsieur Trépanier de leur présenter monsieur  
20          Catania, ils font des affaires. Moi, je ne sais pas  
21          qu'est-ce qu'ils sont en train de faire comme  
22          affaires, mais comme n'importe quel humain ou  
23          frère, quand mon frère me dit : « Soldera va devoir  
24          payer trente dollars (30 \$) », et caetera, ma  
25          première réaction, connaissant aussi un peu le

1           domaine à cause des entreprises familiales, c'est  
2           « Touche pas à ça », là, c'est exagéré, c'est un  
3           instinct fraternel ou... c'est ça que je dis à  
4           monsieur Catania. Mais j'aimerais que ça soit  
5           clair, j'en n'ai aucune entente avec monsieur  
6           Catania et je suis heureux de voir, là, ce que vous  
7           avez montré là, parce que je n'étais pas au courant  
8           de cette entente avec Soldera, que ça n'a jamais  
9           fonctionné.

10          Q. **[197]** Tel que l'a mentionné monsieur Pagliarulo. Il  
11           l'aurait pris où cette information-là pour faire  
12           cette affirmation devant la Commission?

13          R. Qui?

14          Q. **[198]** Monsieur Pagliarulo...

15          R. Oui.

16          Q. **[199]** ... a mentionné que l'entente avec Catania  
17           était un... j'appelle ça un flip de terrain, là,  
18           était d'avoir un terrain à un prix avantageux et  
19           monsieur Pagliarulo a également mentionné que cette  
20           entente n'a pas abouti. Tel qu'on le voit sur  
21           l'offre d'achat entre Soldera et Catania, qui a...  
22           facilement (sic), n'a pas abouti. Donc, d'après  
23           vous, monsieur Pagliarulo a pris ça où cette  
24           information-là pour l'affirmer?

25          R. Je ne peux pas spéculer pour savoir où monsieur

1           Pagliarulo a prit cette information, mais si c'est  
2           la définition pour monsieur Pagliarulo d'une  
3           entente de faveur qu'il a qualifié d'un million de  
4           dollars (1 M\$), là, je pense qu'il est beaucoup  
5           loin de la réalité un peu, comme sa cuisine puis le  
6           trois cent mille dollars (300 000 \$).

7           Q. [200] Parfait. Ça termine les questions que  
8           j'avais.

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Est-ce que vous déposez les pièces?

11          Me SONIA LeBEL :

12          Non, ces pièces-là ont été déposées, je pense que  
13          dans les autres onglets, je ne les ai pas déposées,  
14          c'est exact?

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Non, c'est ça que je voulais dire.

17          Me SONIA LeBEL :

18          J'ai un petit problème de pièces, moi, ces temps-  
19          ci. Alors, l'onglet 45, en liasse, sous la cote  
20          59P-640...

21          LA GREFFIÈRE :

22          Est-ce que je peux vous suggérer de suivre...

23          Me SONIA LeBEL :

24          NP? 59NP?

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Oui. NP... parce que moi, j'avais déjà commencé, ça  
3 fait que je peux vous les suggérer.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Bien allez-y, suggérez-moi.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Alors l'offre d'achat 647, les chèques, 648...

8 Me SONIA LeBEL :

9 Les chèques et tout ce qui s'en suit...

10 LA GREFFIÈRE :

11 Les relevés bancaires.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Donc, tout l'onglet 45.

14 LA GREFFIÈRE :

15 C'est ça. Et l'onglet 47... 649, l'onglet 48.

16 Me SONIA LeBEL :

17 L'onglet 47...

18 LA GREFFIÈRE :

19 La résiliation d'offre d'achat.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Oui, parfait, parce que les entretiens  
22 téléphoniques ont déjà été cotés...

23 LA GREFFIÈRE :

24 C'est déjà coté.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 ... sous le témoignage de monsieur Trépanier,  
3 alors, ça me convient. Alors, je ne sais pas si  
4 certains de mes collègues auraient des questions en  
5 non-pub...

6

7 59NP-647: Offre d'achat de terrains au Faubourg  
8 Contrecoeur entre Soldera Construction  
9 et Développements immobiliers F.  
10 Catania.

11

12 59NP-648: Chèques et relevés bancaires d'Antonio  
13 Zampino, Frank Zampino et Giuseppe  
14 Zampino en lien avec le Faubourg  
15 Contrecoeur, en liasse.

16

17 59NP-649: Résiliation de l'offre d'achat datée  
18 du 10 mai 2007 entre Soldera  
19 Construction et Développements  
20 immobiliers F. Catania, 17 octobre  
21 2007.

22

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Est-ce qu'il y a des parties qui ont des questions  
25 pour monsieur Zampino sur cette portion de son

1           témoignage? Parfait. Alors, donc, cela clôt votre  
2           témoignage, Monsieur Zampino, merci.

3       R. Merci à vous.

4           AJOURNEMENT

5

6

7           SERMENT D'OFFICE

8

9           Nous, soussignés, CLAUDE MORIN, et ROSA FANIZZI,  
10          sténographes dûment assermentés, certifions sous  
11          notre serment d'office que les pages qui précèdent  
12          sont et contiennent la transcription fidèle et  
13          exacte des notes recueillies au moyen de  
14          l'enregistrement numérique, le tout hors de notre  
15          contrôle et au meilleur de la qualité dudit  
16          enregistrement, le tout, conformément à la Loi,  
17          Et nous avons signé

18

19

20          CLAUDE MORIN

21

22

23          ROSA FANIZZI